



ARAGON, Aude

Délimitation du Site Patrimonial Remarquable - SPR

Rapport de présentation

Octobre 2022



Sommaire

Objectifs de l'étude

1. Présentation générale du territoire p. 05
2. Les objectifs de la collectivité p. 13
3. Les protections et documents de gestion p.23
4. Les valeurs patrimoniales du site d'Aragon p. 29
5. Aragon : des valeurs urbaines et architecturales préservées p. 51
6. Les orientations et proposition de délimitation p. 61
7. La démarche de concertation p.71

Objectif de l'étude



Le village d'Aragon est un ancien castrum né autour de l'An mil. Il est construit sur le flanc sud-ouest d'un éperon rocheux, à l'extrémité d'un plateau au pied duquel coulent deux cours d'eau, le Trapel et le ruisseau de la Valette. La silhouette du village s'offre à la vue en arrivant par la route de Villegailhenc (D935) ou de Pennautier (D203).

La commune fait partie de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo.

La commune et le village en particulier, dispose d'un patrimoine remarquable, fondé sur plusieurs composantes :

- Une inscription du village sur l'éperon rocheux, site de défense « naturel » où dominent l'église et l'ancien château ;
- Une trame urbaine particulière marquée par le castrum, les enceintes successives et leurs ouvrages ;
- Une logique constructive particulière qui s'étage sur les flancs rocheux ;
- Une valeur architecturale dont témoignent à la fois la présence des Monuments Historiques, de l'église mais également de nombreuses maisons préservées.

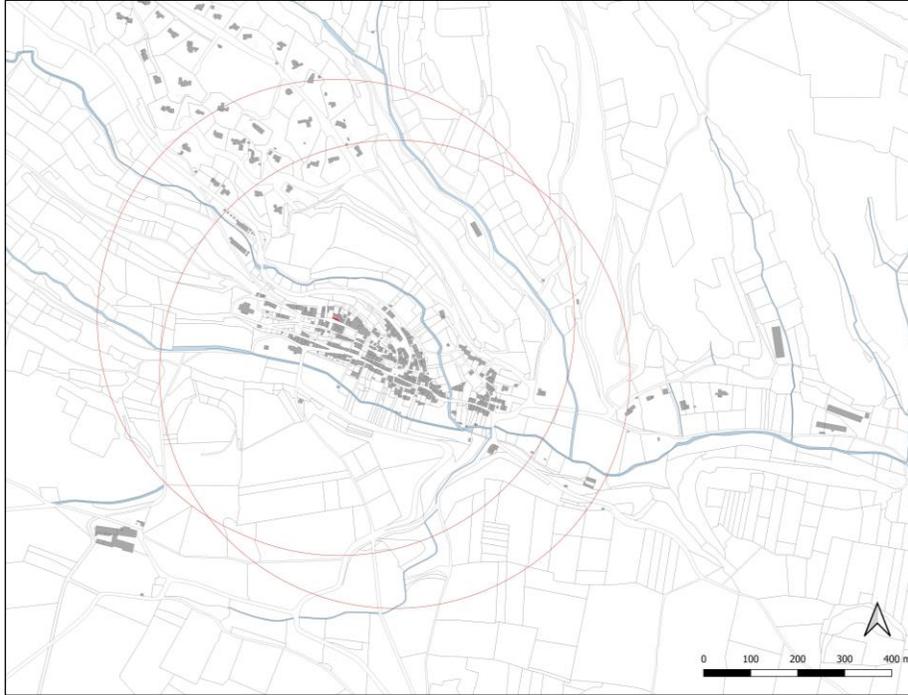
Ces nombreux intérêts ont conduit la commune à mettre en place diverses orientations de mise en valeur et documents de protection dont la ZPPAUP. Elle souhaite aujourd'hui réviser le périmètre du Site Patrimonial Remarquable, afin de mieux accompagner son développement et la valorisation du village.

Le présent rapport a pour objectif de comprendre les composantes du site et de conduire à la définition du périmètre du Site Patrimonial Remarquable.

En parallèle, une démarche d'élaboration d'un Périmètre de Délimitation des Abords (PDA) est en cours afin d'adapter le périmètre de protection à la réalité géographique du site. (Articles L621-30 et L621-31 du Code du Patrimoine).

L'articulation de ces deux dispositifs devra permettre une prise en compte des enjeux patrimoniaux, urbains et paysagers aux différentes échelles.

Objectif de l'étude



Fond de plan cadastral
Cartographie des périmètres des Monuments Historiques:
Atelier Lavigne

Surface de la commune: 2000,56 ha

Population en 2019: 456 hab.

Superficie des périmètres des Monuments
Historiques: : 97,55 ha

L'étude de délimitation du Site patrimonial remarquable a été guidée par les objectifs suivants :

- Identifier ce qui fait patrimoine, en lien avec les élus, l'ABF, à l'appui des études et de la documentation existante, et de visites de terrain.
- Définir les valeurs paysagères, urbaines et architecturales qui fonderont la délimitation du SPR.
- Partager des enjeux et définir des propositions de délimitation.
- Accompagner la collectivité dans la démarche : Commission Nationale du Patrimoine et de l'Architecture (CNPA), enquête publique.

Extrait du CCTP

« L'étude qui conduira à la délimitation permet d'identifier clairement les enjeux patrimoniaux sur un même territoire. Il a pour objectif de définir un périmètre au sein duquel ces enjeux seront par la suite retranscrits dans un plan de gestion du territoire qui peut prendre deux formes :

- > Soit un **Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)**, qui est un document d'urbanisme dédié à la protection et l'accompagnement de l'évolution du patrimoine urbain, au sens de l'Art. L.313-1 du code de l'Urbanisme ;
- > Soit un **Plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP)**, servitude d'utilité publique, annexé au document d'urbanisme applicable sur le territoire concerné.

L'étude en vue du classement d'un SPR a pour objectif d'identifier les caractéristiques fondant la notion d'ensemble cohérent du point de vue patrimonial sur un secteur déterminé. Elle s'attache à dégager les enjeux et les objectifs à atteindre pour assurer la reconnaissance, la protection et la mise en valeur de cet ensemble. »

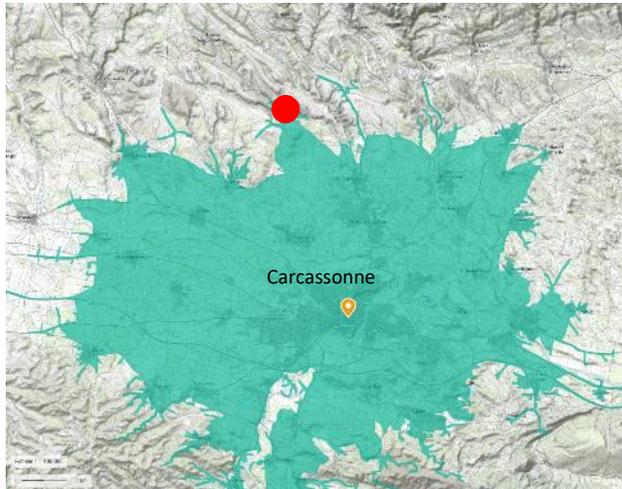
1- Présentation générale du territoire



1.1 Une commune intégrée à Carcassonne Agglo



Une commune sur l'axe Toulouse - Narbonne
source : IGN, Geoportail



Isochrone de 15 minutes de voiture au départ du centre de Carcassonne
source : IGN, Geoportail

Le village d'Aragon est localisé dans le département de l'Aude et situé à 12km environ au nord/nord -ouest de Carcassonne, au pied de la Montagne Noire.

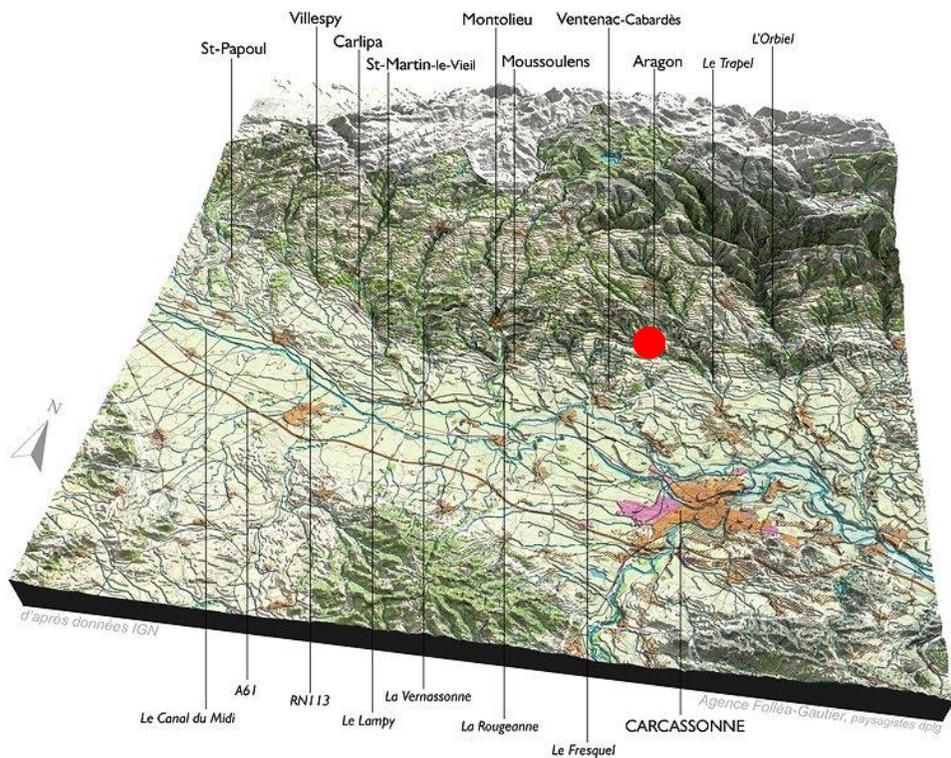
Depuis le 1er janvier 2013, la commune fait partie de la communauté d'agglomération Carcassonne Agglo qui regroupe 83 communes et 115 931 habitants.

CARCASSONNE AGGLO Au 1^{er} janvier 2020



source : Carcassonne-agglo.fr

1.2 Un village du Cabardès des Piémonts



source : Atlas des paysages de l'Aude

Le village d'Aragon est situé dans le Cabardès des Piémonts, au pied de la Montagne Noire.

L'Atlas des paysages de l'Aude définit ainsi cette unité paysagère :

« Alors que la partie haute du Cabardès est constituée d'une série de croupes cultivées et pâturées, son piémont est formé de cuestas plus ou moins boisées. Ces reliefs calcaires dessinent des vallons orientés nord-ouest sud-est et de petits plateaux arides. Ils forment un ensemble allongé au pied de la Montagne Noire, long de 35 kilomètres et large de 2 à 5 kilomètres environ.

Huit villages et de nombreuses fermes occupent ce territoire, le bourg le plus important étant Montolieu. Seules quelques petites routes départementales traversent le Cabardès du piémont, connectant les bourgs au sillon audois et à la RN 113. »



1.3 Topographie

Un paysage d'eaux marqué par l'alternance de combes et de cuestas



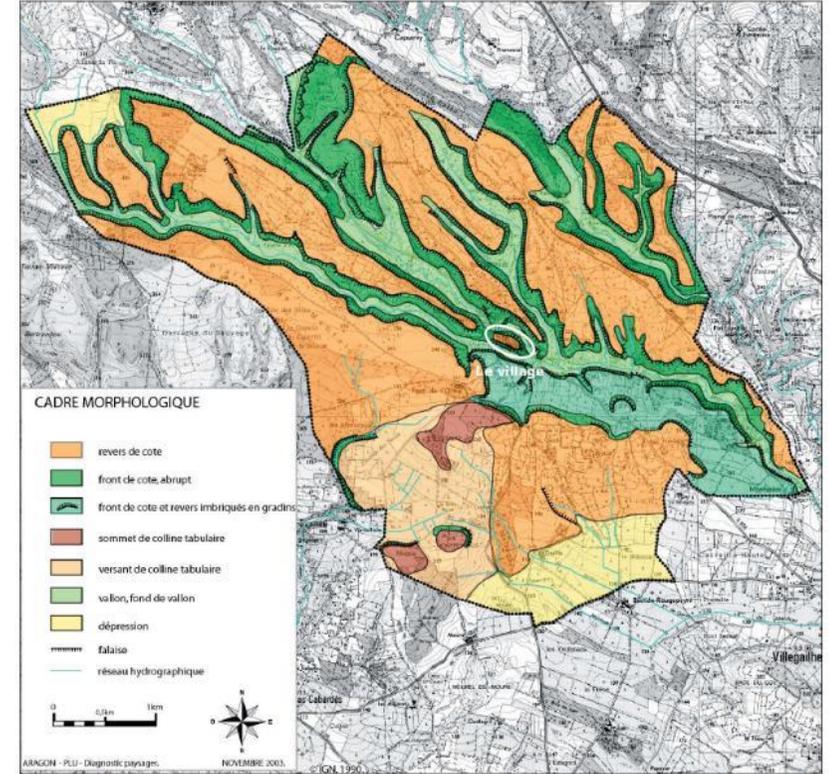
L'eau, très présente à Aragon

G. Duhamel d'après IGN, Géoportail

L'alternance de roches dures et de roches tendres structure le paysage : les marnes ou argiles déterminent les dépressions où s'écoulent les ruisseaux tandis que les côtes calcaires (cuestas) dominent ces petites vallées encaissées. Ainsi, à la fois perché mais à portée immédiate des eaux, le bourg d'Aragon est implanté sur un éperon calcaire, à la confluence de la Valette et du Trapel.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Commune d'ARAGON (AUDE)



Contexte morphologique



Le village d'Aragon, perché sur un éperon rocheux, domine les vallées du Trapel et de la Valette

Combes et cuestas en doigts de gant

source : ZPPAUP d'Aragon

1.4 Espaces naturels identifiés

Des espaces naturels reconnus et protégés

Le commune d'Aragon est concernée par des protections et inventaires environnementaux à savoir :

ZNIEFF de type I Vallon du ruisseau de la Valette

« L'essentiel de la flore patrimoniale de la ZNIEFF se développe **dans les milieux ouverts voire en lisière des cultures**. C'est donc principalement la colonisation des pelouses par les espèces ligneuses qui pourrait, à terme, avoir un impact sur les populations végétales patrimoniales. **L'exploitation agricole existante permet le maintien de ces milieux ouverts mais il est important qu'elle reste extensive et limite les apports d'intrants**. Les plantations monospécifiques de résineux sur le plateau au sud de la ZNIEFF peuvent également avoir un impact négatif sur la flore, que ce soit par l'accentuation de la dynamique de fermeture des milieux ou par l'appauvrissement en espèces. »

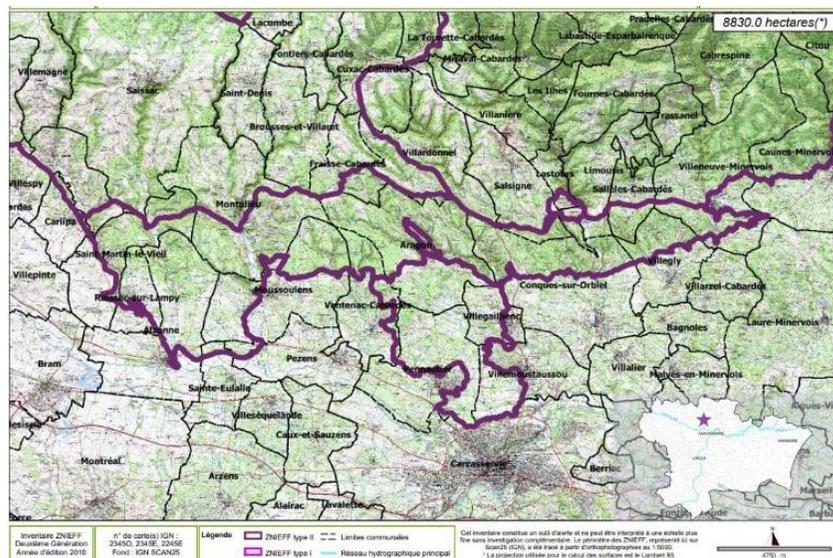
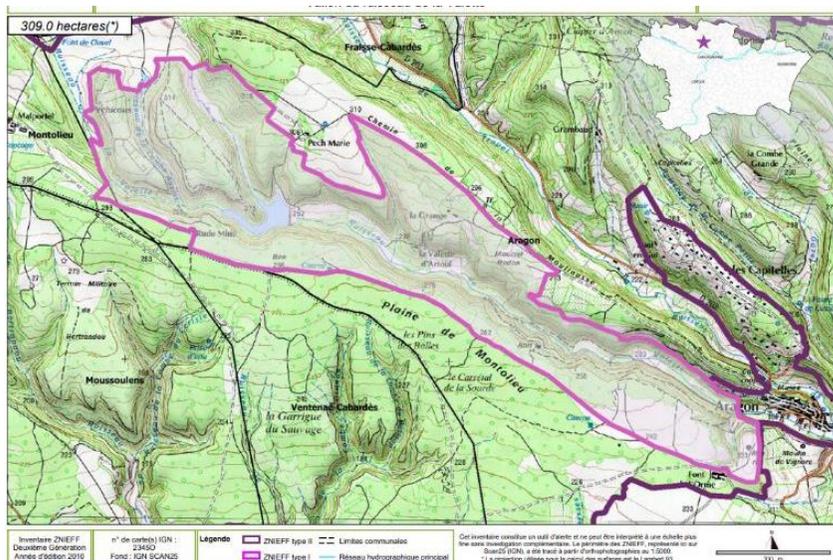
ZNIEFF de type II Causses du Piémont de la Montagne Noire

« L'essentiel des enjeux biologiques est lié à la flore se développant dans les pelouses. La colonisation spontanée de ces milieux par des ligneux dans les **zones délaissées par le pâturage** constitue la principale menace pour la pérennité de ce patrimoine végétal. (...)

D'une manière générale, la **mise en culture de parcelles actuellement en pelouses et tout autre projet entraînant la destruction de ce milieu (éoliennes, photovoltaïques, urbanisation...)** représentent également des menaces fortes.

La diversité des habitats (cultures/pelouses/friches) et leur imbrication sont un élément important pour le maintien de l'Oedicnème criard. (...)

La faune aquatique des cours d'eau est fortement dépendante de la bonne qualité physico-chimique de l'eau. (...) »



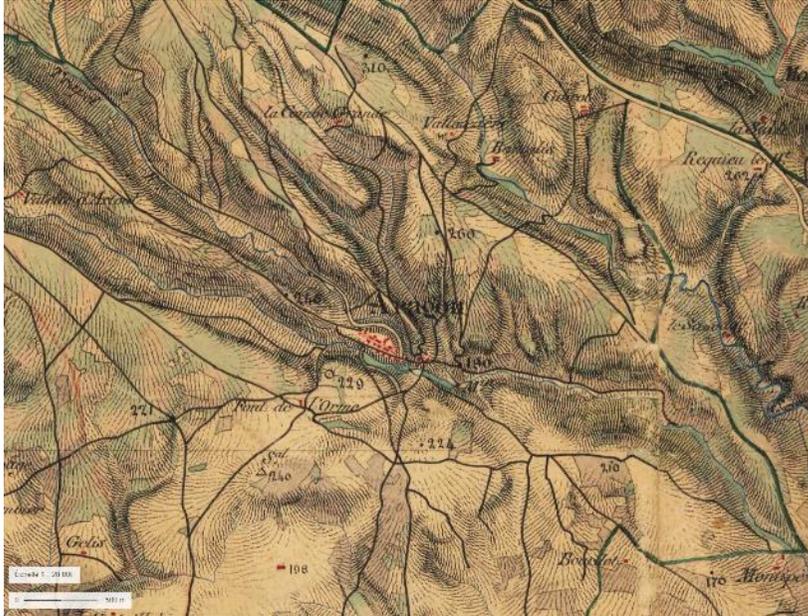
source : Conservatoire des Espaces Naturels Languedoc Roussillon

1.5 Une commune viticole

L'AOC Cabardès

La vigne déjà très présente au XIXe siècle, jusque sur les cuestas

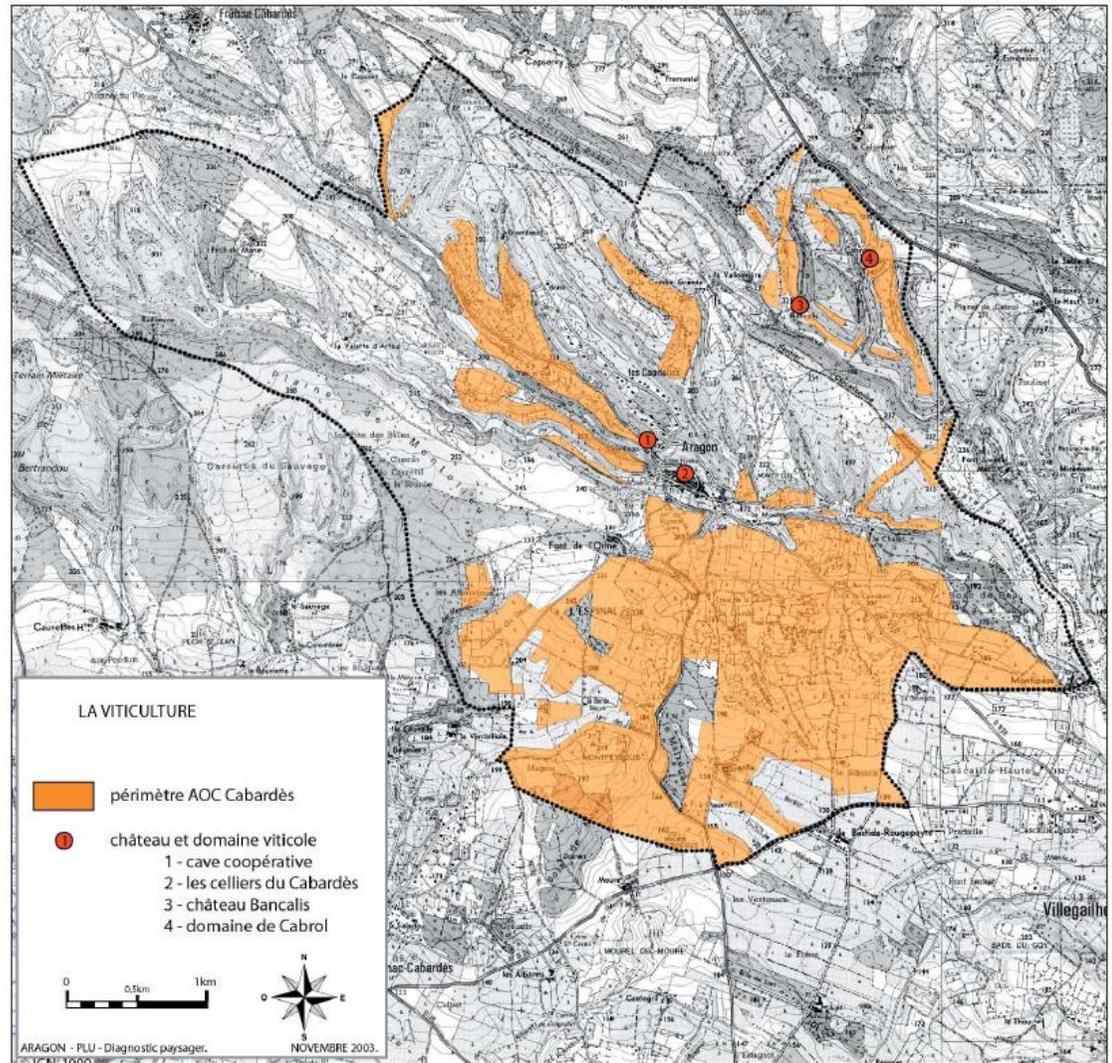
source : carte d'Etat-Major – IGN, Géoportail



source : G. Duhamel

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Commune d'ARAGON (AUDE)



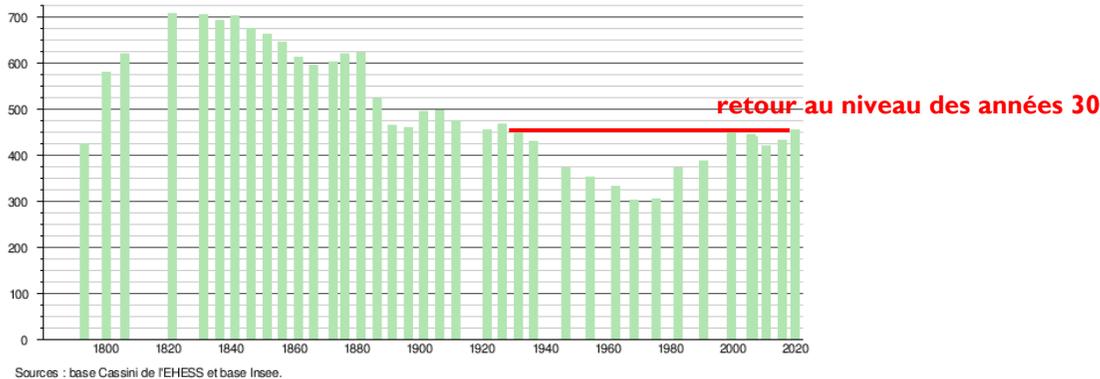
Les vignes classées AOC

source : ZPPAUP d'Aragon

1.6 Evolution démographique

Une commune attractive en périphérie de Carcassonne

Aragon est une commune rurale qui compte 464 habitants en 2022, après avoir connu une forte hausse de la population depuis 1975. Elle fait partie de l'aire d'attraction de Carcassonne et bénéficie aujourd'hui d'un solde naturel et d'un solde migratoire tous deux positifs.



POP T1 - Population en historique depuis 1968

	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2008	2013	2018
Population	304	306	374	389	453	430	421	446
Densité moyenne (hab/km ²)	14,8	14,9	18,2	18,9	22,0	20,9	20,5	21,7

construction du lotissement

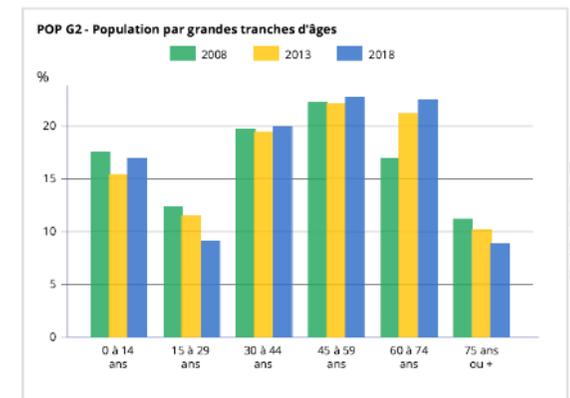
POP T2M - Indicateurs démographiques en historique depuis 1968

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013	2013 à 2018
Variation annuelle moyenne de la population en %	0,1	2,9	0,5	1,7	-0,6	-0,4	1,2
due au solde naturel en %	-0,4	-0,8	-0,2	0,3	0,2	0,3	0,3
due au solde apparent des entrées sorties en %	0,5	3,7	0,7	1,4	-0,8	-0,8	0,8
Taux de natalité (‰)	7,5	7,7	11,2	11,2	9,0	11,3	8,8
Taux de mortalité (‰)	11,8	15,7	13,5	8,0	7,3	8,0	5,6

source : INSEE

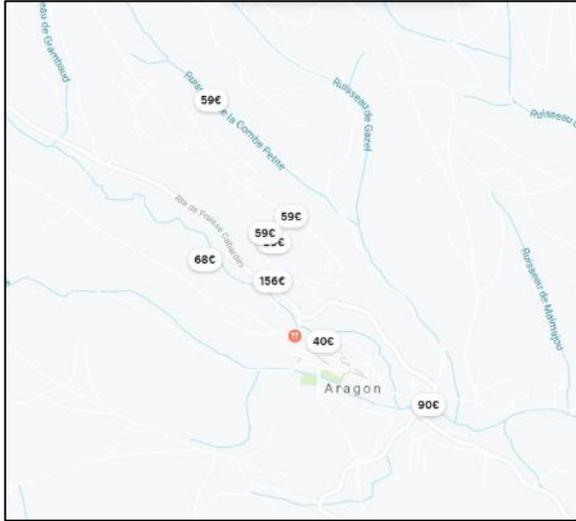
indicateurs positifs

POP G2 - Population par grandes tranches d'âges



Sources : Insee, RP2008, RP2013 et RP2018, exploitations principales, géographie au 01/01/2021.

1.7 Etat du parc de logements



8 hébergements proposés

source : AirBNB, recherche réalisée en janvier 2022

Une bonne vitalité du marché immobilier ?

Le parc de logement est constitué à majorité de résidences principales. La part de résidences secondaires augmente, notamment dans le centre du village alors que le bâti vacant diminue.

La population se répartit pour moitié dans le bourg (population vieillissante), l'autre moitié dans le nouveau quartier des Capitelles situé sur le plateau au nord du village.

Ce lotissement initié en 1975 et construit en 3 phases, offre encore des possibilités de densification par la division des grandes parcelles de 4000/6000m² et la construction des parcelles encore libres, plus petites (500 à 750m²) en propriété communale.

LOG T2 - Catégories et types de logements

	2008	%	2013	%	2018	%
Ensemble	255	100,0	264	100,0	279	100,0
Résidences principales	197	77,2	207	78,5	212	75,9
Résidences secondaires et logements occasionnels	32	12,5	42	16,0	46	16,6
Logements vacants	26	10,3	14	5,5	21	7,5
<i>Maisons</i>	246	96,4	258	97,9	268	95,8
<i>Appartements</i>	6	2,4	5	1,7	11	3,8

— une majorité de résidences principales

— des résidences secondaires en augmentation

— des vacants en réduction

source : INSEE

2- Les objectifs de la collectivité



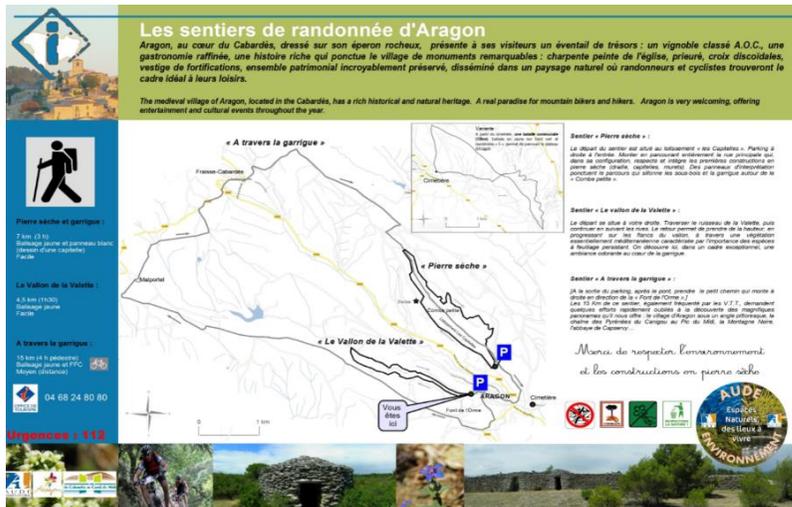
2.1 Des actions de valorisation engagées



Les nombreux intérêts d'Aragon, ont conduit la commune à mettre en place diverses orientations de mise en valeur.

Actions reportées dans le Rapport de Présentation de la ZPPAUP

- Encadrement de l'évolution urbaine (POS puis PLU en cours de révision)
- Lotissement communal créé avec une forte attention sur l'architecture, le boisement des espaces publics et privés, la préservation des espaces naturels...
- Effacement des réseaux aériens dans le vieux bourg
- Reconfiguration de l'éclairage public
- Restauration en 1997 du Prieuré et de ses jardins
- Création en 2002 de l'espace « Pierre sèche et architecture rurale »
- Création de parkings paysagers
- Fleurissement des quartiers
- Réhabilitation des sentiers pédestres



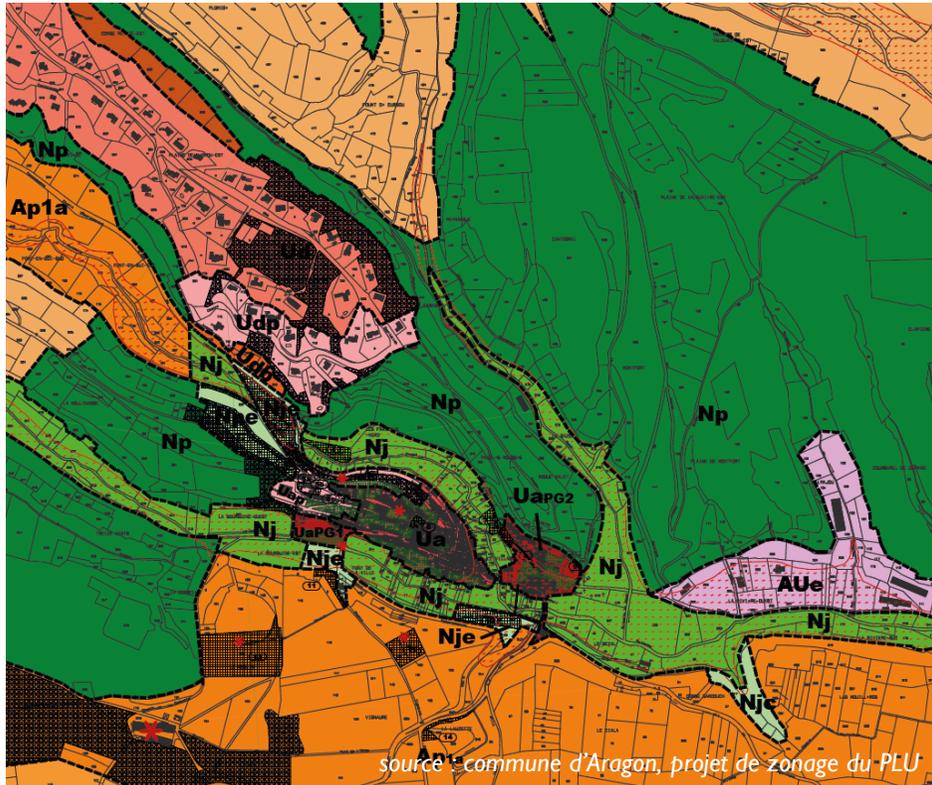
La commune est également adhérente à l'Association Nationale Sites et Cités Remarquables.



source : site internet de la commune



2.2 Objectifs de la nouvelle délimitation du Site Patrimonial Remarquable

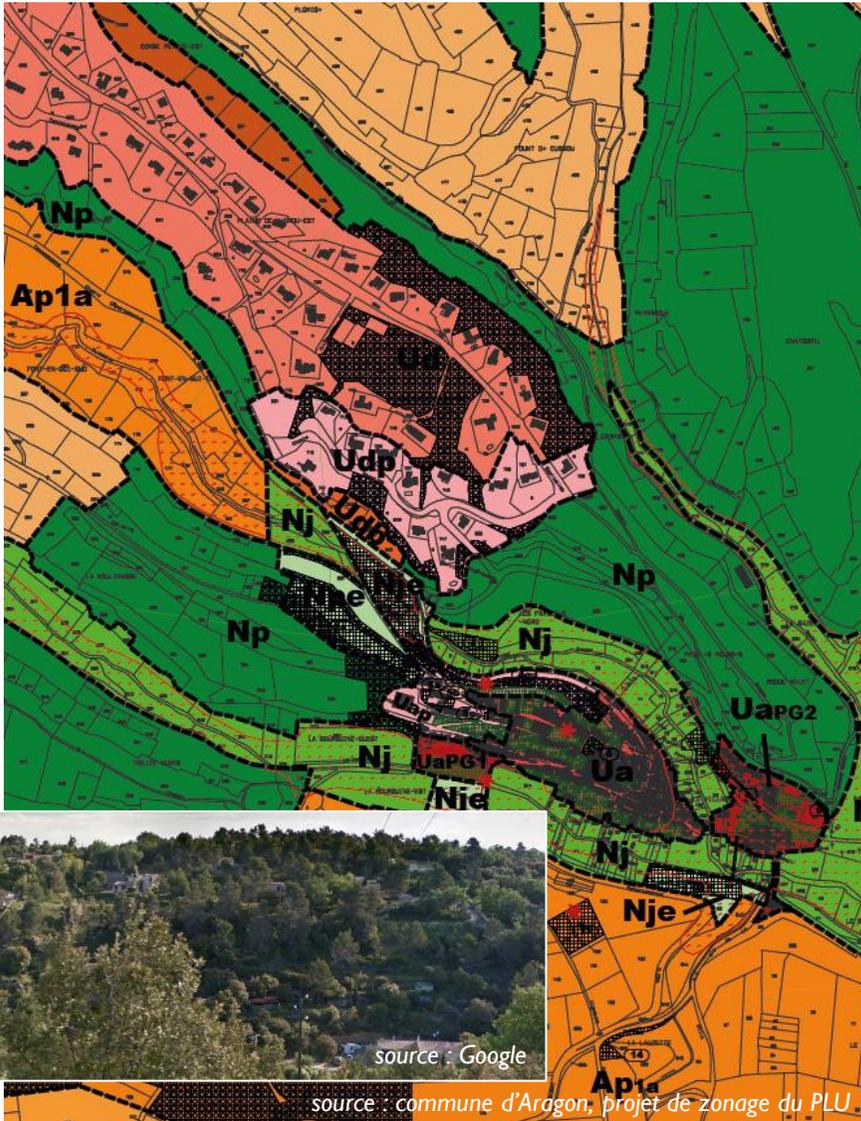


La réunion de lancement de l'étude a permis de reposer les objectifs de la nouvelle délimitation du SPR, avec les élus et l'Architecte des Bâtiments de France :

- Adapter les réglementations aux nouveaux enjeux et mieux protéger ce qui fait patrimoine
- Articuler la délimitation avec la révision en cours du Plan Local d'Urbanisme
- Maîtriser les nouvelles urbanisations sur les terrains à bâtir communaux
- Encadrer les éventuelles extensions urbaines
- Donner un cadre aux demandes de construction de bâtiments agricoles et aux demandes de poses de panneaux photovoltaïques
- Accroître la pédagogie sur les règles posées dans le SPR (démarche de concertation notamment)

2.3 La gestion des quartiers existants

Le quartier des Capitelles



Le quartier des Capitelles est situé sur le haut d'une combe boisée, à proximité immédiate du bourg ancien mais pour une grande partie invisible depuis celui-ci.

L'aménagement du quartier a fait l'objet d'une forte attention quant au traitement des espaces publics : espaces de pleine terre généreux plantés pour la plupart, structuration des lieux par un travail remarquable sur les murets et les constructions en pierre sèche et harmonisation des teintes et des matériaux des constructions.

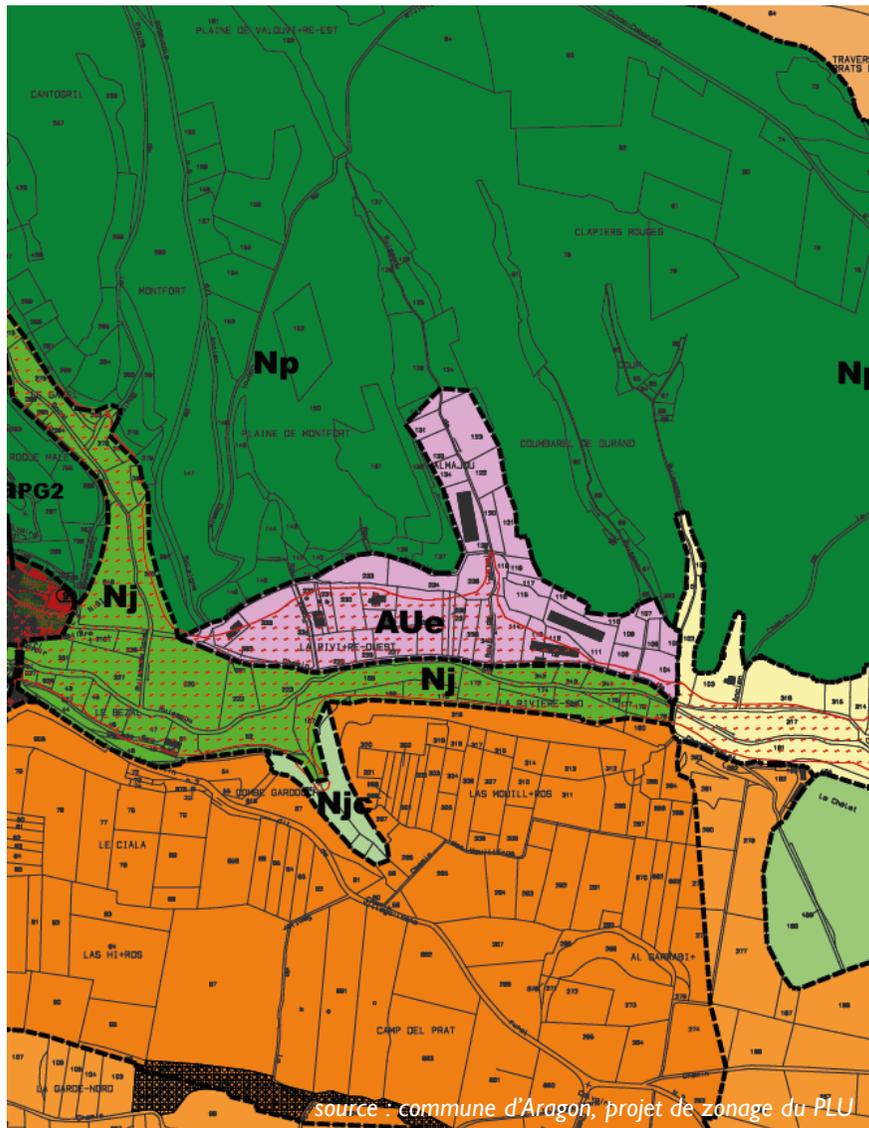
Le projet de zonage du Plan Local d'Urbanisme (PLU) relaie l'enjeu de préserver ces qualités avec un zonage dédié et l'utilisation des outils de protection du paysage comme les Espaces Boisés Classés (EBC).

NB : à la date de l'étude, ces éléments sont des projets de zonage du futur PLU qui n'est pas encore approuvé.



2.4 Les secteurs d'urbanisation identifiés dans le projet de PLU

La zone AUe sur les rives du Trapel



source : commune d'Aragon, projet de zonage du PLU

La zone AUe sur les rives du Trapel est elle-aussi invisible depuis le bourg et depuis les principaux points de vue vers le bourg. L'ambition communale est de maintenir là un petit tissu d'activités économiques.

Son aménagement est en grande partie soumis au risque inondation lié aux crues violentes du Trapel.

NB : à la date de l'étude, ces éléments sont des projets de zonage du futur PLU qui n'est pas encore approuvé.



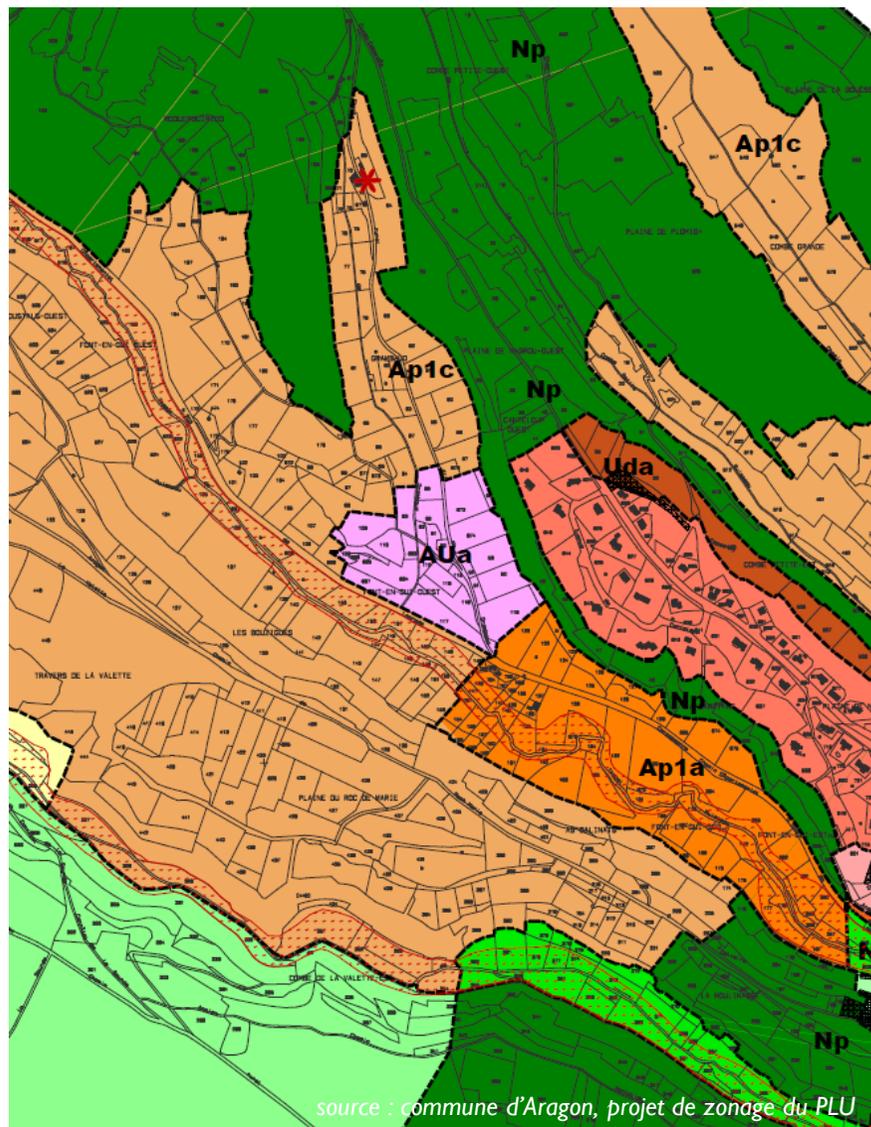
source : G. Duhamel



source : G. Duhamel

2.4 Les secteurs d'urbanisation identifiés dans le projet de PLU

La zone AUa au long de la route de Fraïsse Cabardès



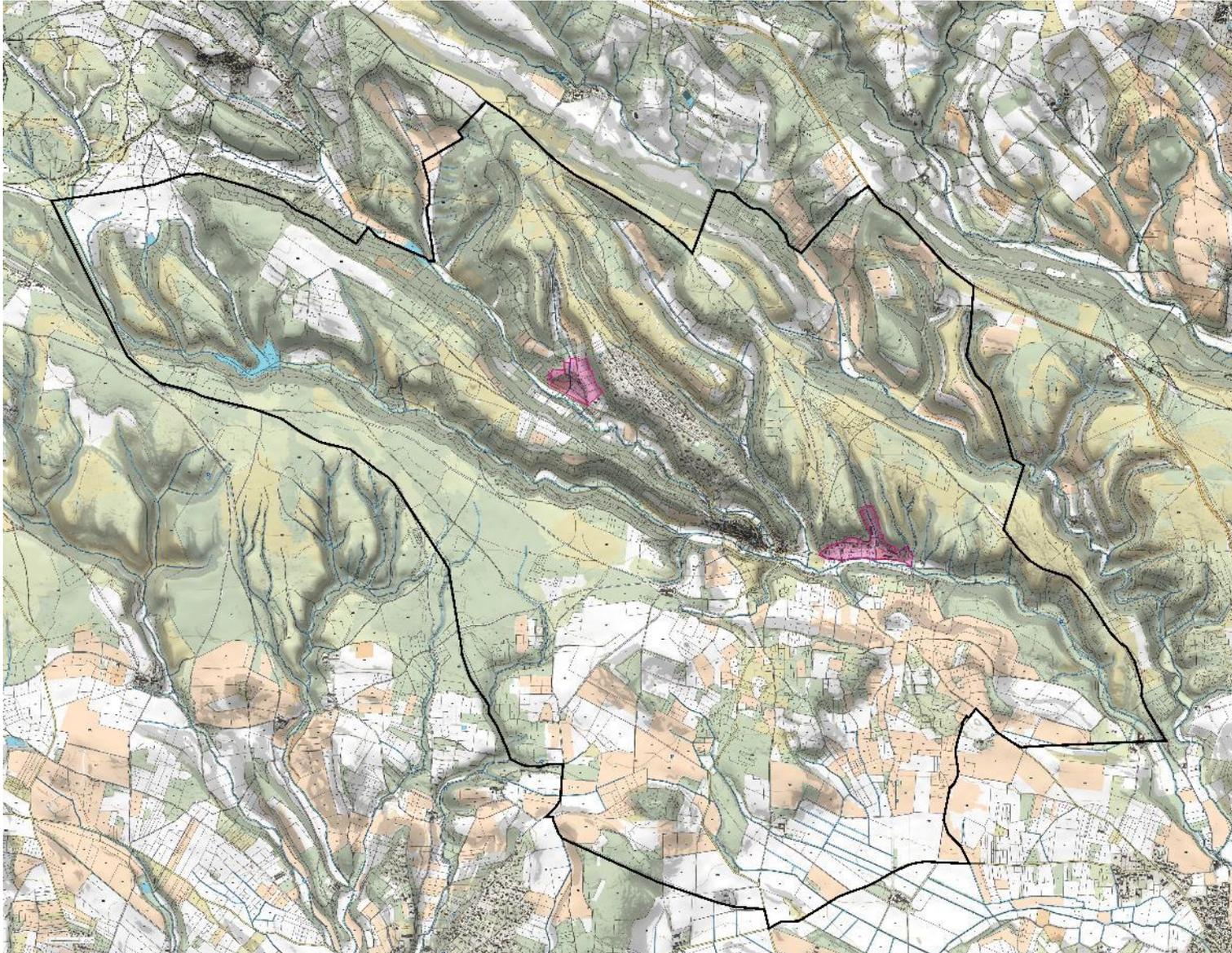
La dernière zone AUa est située à distance du bourg, en contrebas du quartier des Capitelles. Elle a pour vocation l'accueil d'activités artisanales qui ne peuvent trouver place dans le bourg. Sa délimitation s'appuie sur l'extension d'un hameau existant.

NB : à la date de l'étude, ces éléments sont des projets de zonage du futur PLU qui n'est pas encore approuvé.



2.4 Les secteurs d'urbanisation identifiés dans le projet de PLU

Les zones AU à l'échelle de la commune



Telles que présentées dans le projet de PLU, les deux zones AU sont situées à distance du bourg et n'ont pas de relations de covisibilités avec celui-ci.

NB : à la date de l'étude, ces éléments sont des projets de zonage du futur PLU qui n'est pas encore approuvé.

2.5 La question de l'intégration de nouveaux équipements

Intégrer les infrastructures nécessaires au développement et à la vie du bourg



Les antennes de télécommunication

source : G. Duhamel



Les routes et ouvrages de franchissement en lien avec le risque de crues

source : Google



Les bâtiments agricoles et panneaux photovoltaïques

source : Google

La commune située dans un contexte rural très préservé a pour volonté d'encadrer l'intégration des équipements et des projets indispensables à son développement (antennes de télécommunication, panneaux solaires sur des bâtiments agricoles par exemple) ou à la gestion du risque inondation à la suite de crues qui ont occasionné de nombreux dégâts. En fonction de la future délimitation du SPR, ces questions seront traitées par celui-ci ou gérées par le Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2.5 La question de l'intégration de nouveaux équipements

Intégrer les infrastructures nécessaires au développement et à la vie du bourg



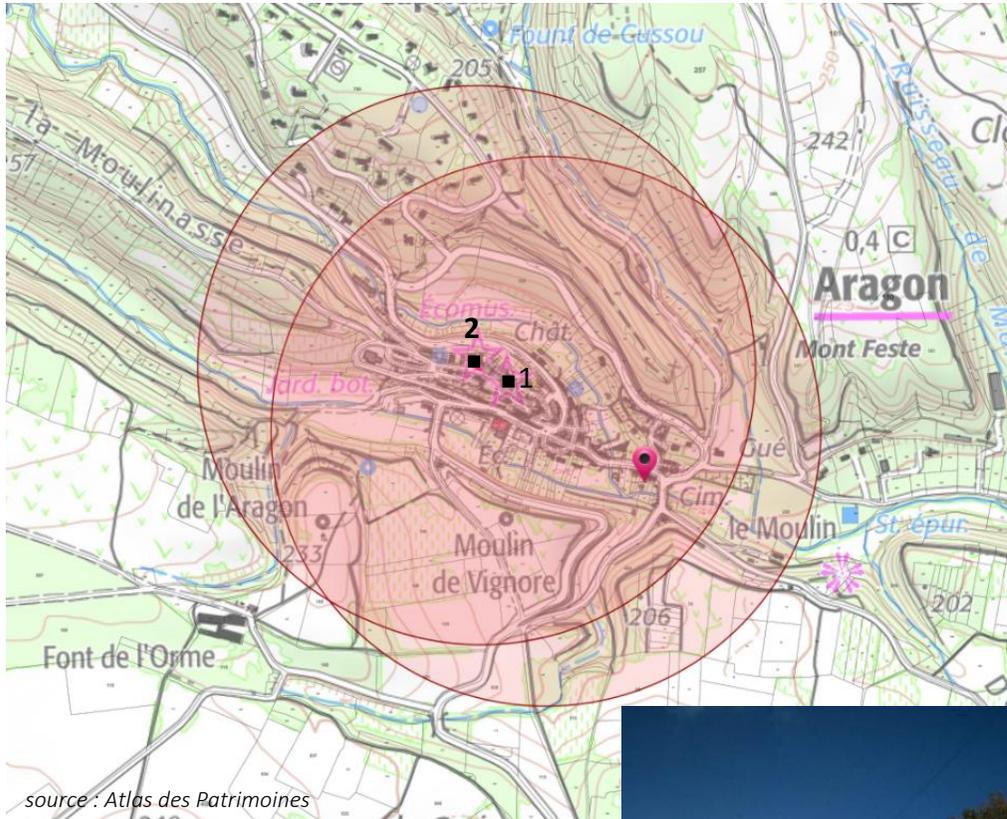
source : Instagram, Traveldams

Dans le bourg, le règlement du Site Patrimonial Remarquable pourra également apporter un cadre général aux demandes en matière d'aménagements qui améliorent son habitabilité et son attractivité : enjeu de l'intégration ou non des dispositifs de production d'Energies Renouvelables, l'autorisation ou non des piscines par exemple, le traitement des réseaux, etc.

3. Les protections et documents de gestion



3.2 Les protections au titre des Monuments Historiques



source : Atlas des Patrimoines



source : Base Mérimée



Les monuments historiques

Deux édifices sont protégés au titre des Monuments Historiques :

1- la croix de chemin du XVIe siècle

Classement par arrêté du 24 septembre 1932.

2- le château, XV-XVIIe siècles

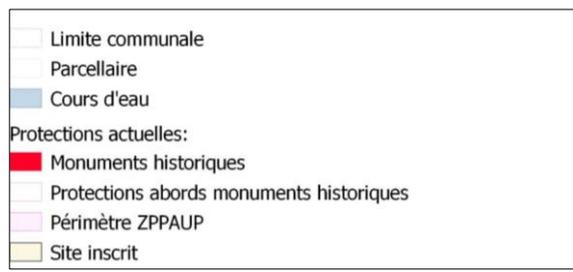
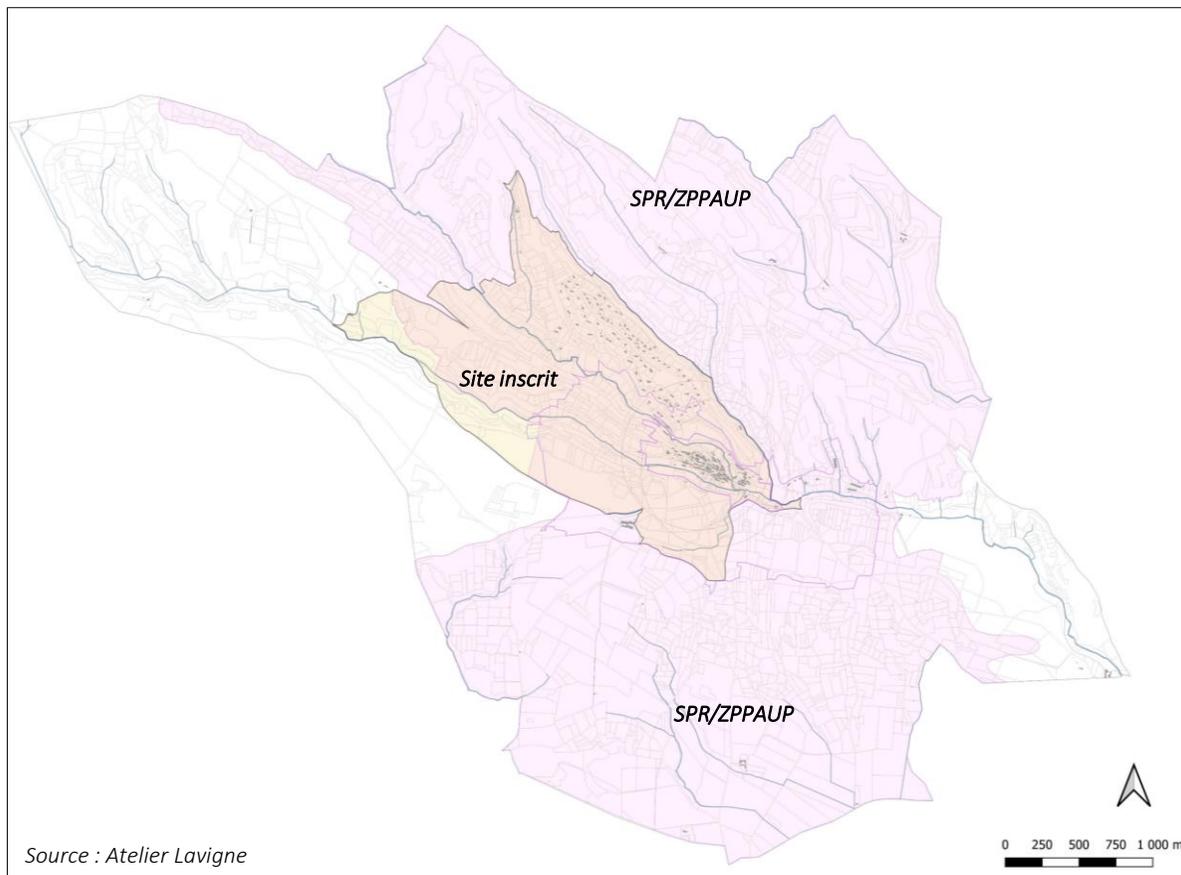
Inscrit MH partiellement, protection de la Façade sur la place avec porte, portique et vestiges de bretèche ; arc de la cour, corbeau sculpté du puits dans la cour : inscription par arrêté du 10 avril 1948.

Constat :

- Une reconnaissance des principaux édifices emblématiques du village mais aucune protection patrimoniale sur l'église (protection d'objet).
- Des abords de 500 m qui englobent l'écrin paysager des monuments et les principales valeurs paysagères du site.

NB : Il n'existe pas de zone de présomption de prescription archéologique (ZPPA).

3.3 Les protections existantes du Code du patrimoine et du Code de l'Environnement



La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Approuvée le 8 septembre 2007.

Etude réalisée par le cabinet Atelier Architecture Urbanisme Marino

La ZPPAUP est toujours en vigueur.

Sa surface est de 1593,15 ha et occupe une grande part du territoire communal.

Sa délimitation est basée sur la préservation du site villageois et des espaces d'accompagnement historiques et paysagers :

- 1- L'implantation villageois sur son promontoire rocheux
- 2- Les vallées et jardins ceinturant le village
- 3- La silhouette du village à l'échelle du grand paysage
- 4 - Le plateau viticole su sud

Le site inscrit

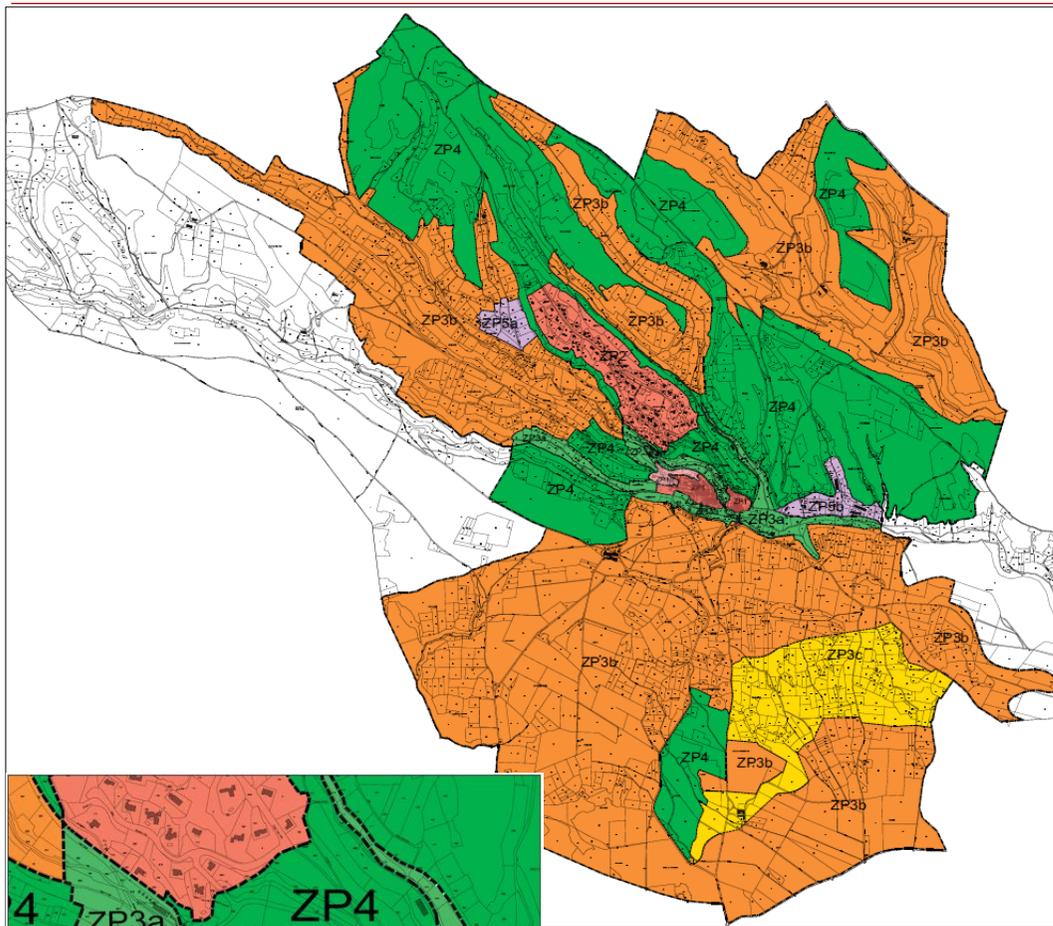
La commune est concernée par une protection au titre de la protection des sites avec un site inscrit.

Est inscrit l'ensemble formé sur la commune d'Aragon par le village et ses abords par arrêté ministériel du 25 octobre 1974.

Un site inscrit est un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé.

Village et ses abords : 25/10/1974.

3.4 Le zonage et les grands principes de la ZPPAUP



Plan de délimitation et zones
Zoom sur le village

Source : ZPPAUP – Atelier Architecture Urbanisme
Marino

La zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP)

Division de la délimitation en 5 zones

Le territoire couvert par la ZPPAUP est divisé en cinq types de zones, délimitées sur les documents graphiques :

- ZP1 : centre ancien (village et ses abords)
 - ZP2 : extensions urbaines récentes (quartier des CAPITELLES)
 - ZP3 : espaces majoritairement liés à l'activité agricole
 - ZP4 : espaces à dominante « naturelle »
 - ZP5 : espaces d'activités artisanales et d'équipements
- A l'intérieur de ces zones, divers secteurs sont délimités.

Principes de la réglementation

Le règlement institue des règles générales et particulières en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage et s'organise pour chaque zone, chaque secteur et chaque thématique selon :

1. L'énoncé d'un principe qui donne l'esprit de la règle
2. Des prescriptions, dont le respect est incontournable et obligatoire
3. Des recommandations à valeur incitative qui complètent les prescriptions

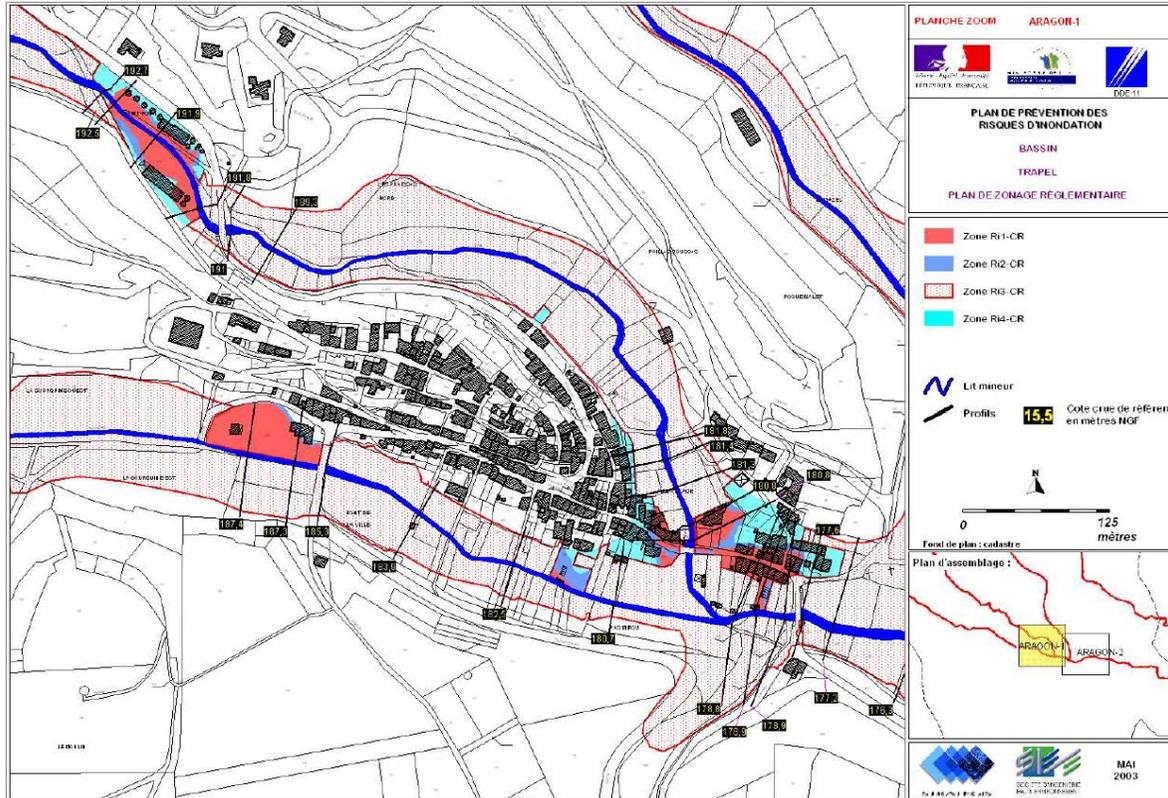
Pour chaque zone, le corps de règle s'inscrit dans un plan en six chapitres :

- Caractère de la zone
- A. Le bâti existant
- B. Le bâti neuf
- C. L'espace privé non bâti
- D. L'espace public non bâti
- E. Palette végétale

Constat :

- Un document très complet et des règles très précises
- Cependant, des règles à revoir pour intégrer les enjeux de l'adaptation et de l'évolution du bâti

3.5 Le risque inondation



source : PPRI du Trapel, extrait carte - 2013

Plan de prévention des risques inondations (PPRI)

Les crues violentes du Trapel et de ses affluents justifient la mise en œuvre d'un Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) du Trapel approuvé le 22 décembre 2003.

Il pose un règlement strict sur les rives des ruisseaux et sur une partie du quartier bas frappé par les inondations.

Constat :

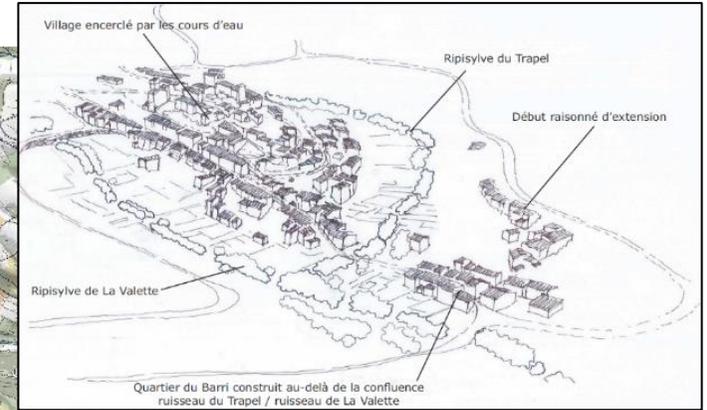
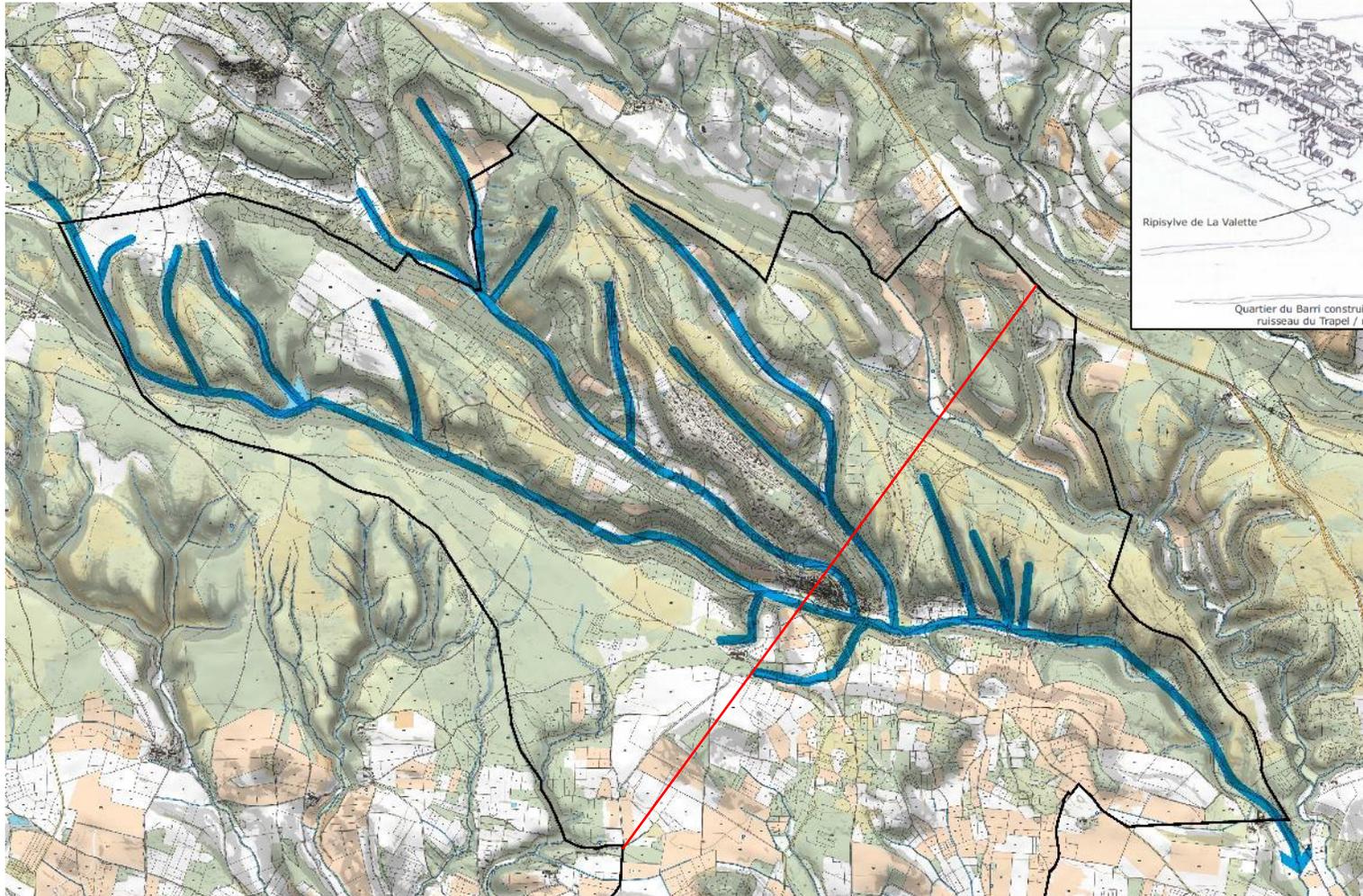
- Une protection de fait des rives du ruisseau par une limitation stricte de la constructibilité.
- Un risque inondation à anticiper dans le futur outil de gestion du Site Patrimonial Remarquable.

4. Les valeurs patrimoniales du site d'Aragon

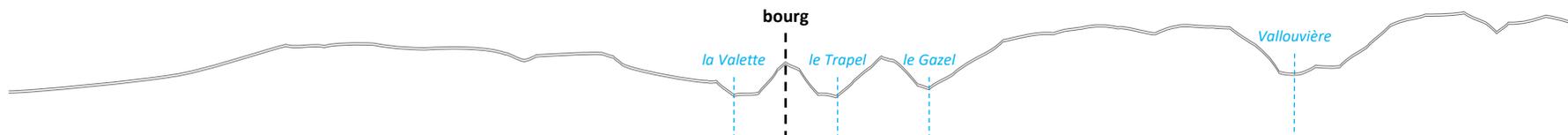


4.1 Un éperon rocheux à la confluence

Le village perché au milieu des eaux



source : ZPPAUP d'Aragon



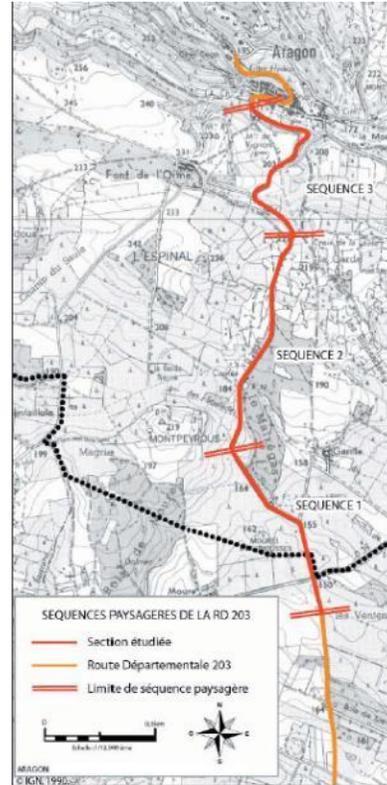
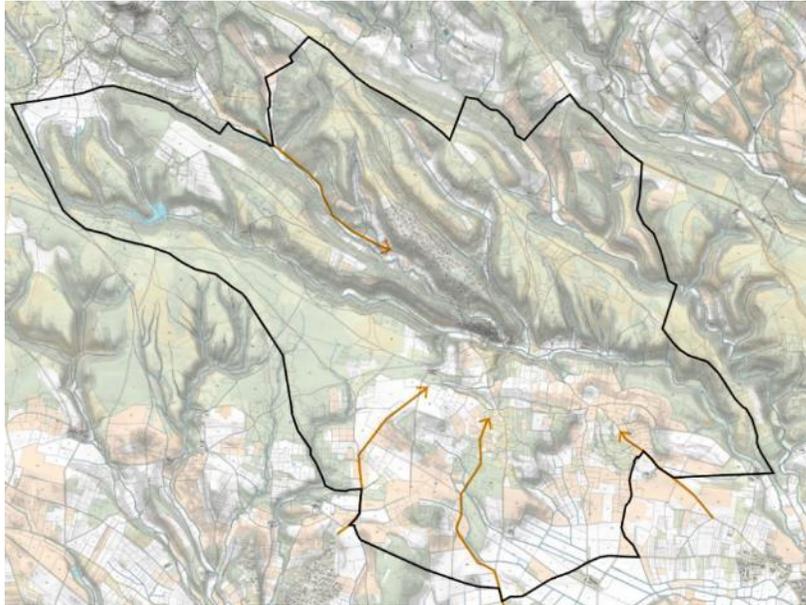
4.2 Entre Montagne Noire et sillon audois

Un village à l'écart des axes principaux ?

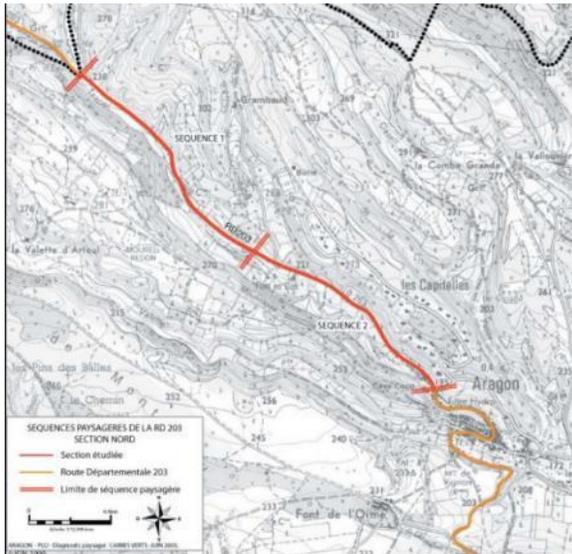


4.2 Entre Montagne Noire et sillon audois

Les principaux axes d'approche

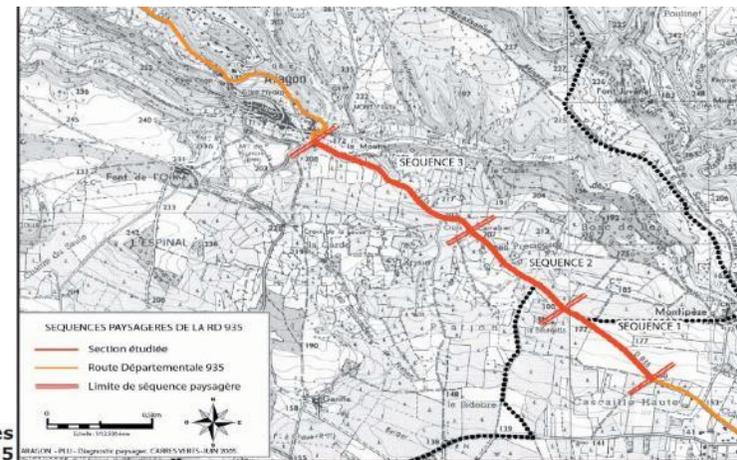


Séquences de découverte du territoire via la RD 203



Séquences de découverte du territoire via le tronçon Nord la RD 203

Le travail réalisé dans le Rapport de Présentation de la ZPPAUP a consisté à analyser les différents parcours d'approche et leur découpage en séquences paysagères. Cette analyse est reprise dans le cadre de la délimitation pour identifier les effets de seuil et les points où le bourg devient visible depuis les routes d'accès.

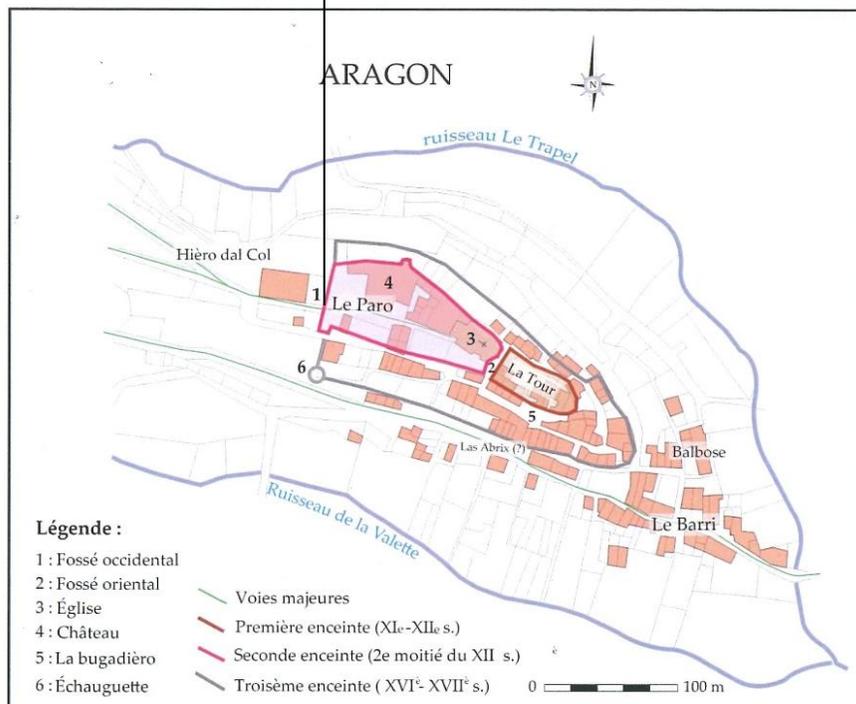


Localisation des séquences de la RD 935

4.3 Aragon, une longue histoire



Première enceinte et fossé occidental (1)
Source : Atelier Lavigne



Une fondation autour du château d'Aragon

- Un territoire occupé sous l'Antiquité et une première mention du château d'Aragon au XIII^e siècle, en 1153. Les seigneurs d'Aragon sont chevaliers de la vicomté de Carcassonne. Leurs terres forment un ensemble homogène du Fresquel, au Sud, jusqu'aux hauteurs de la Montagne Noire, au Nord, soit une centaine de kilomètres carrés de territoires agricoles et pastoraux.
- Au XIII^e siècle, à la suite du rôle joué par les Aragon auprès des hérétiques, on assiste au démembrement de leurs domaines au cours de ce siècle (réclamations en 1262). La famille de Grave devient vassale de l'abbaye de Montolieu pour les possessions des Aragon.
- C'est au cours de ce siècle qu'est édifié le castrum dont il ne reste aujourd'hui que quelques vestiges ainsi que les premiers remparts.
- Au XIV^e siècle, mention des richesses minières. Au cours du XIV^e la suzeraineté est passée des mains du vicomte à celles du roi qui devient le seigneur principal du domaine.
- A cette époque, quelques maisons se regroupent autour de l'église et de l'actuel Prieuré. La deuxième enceinte est établie.

Source : Le castrum d'Aragon : les différentes phases de fortification et l'évolution du village (DAO: Sylvie Malbrunot et R.Wiss). Extrait de « Aragon un castrum en Cabardès », Recherches collectives sur le village médiéval d'Aragon (Aude) sous la direction de Marie-Elise Gardel, préface Jean-Claude Capéra. Publication : Amicale Laïque de Carcassonne avec le soutien de la commune d'Aragon.

4.3 Aragon, une longue histoire



Les témoins dans le village : le château remanié et la troisième enceinte construite sur le rocher.

Source : Atelier Lavigne

Une fondation autour du château d'Aragon

- Le **XVe siècle** est riche d'informations. En 1414, le dénombrement des biens de Bernard Boyer apporte quelques précisions sur les **cultures pratiquées : froment, vignes, oliviers et noyers près du moulin à eau (sur le Trapel)**. Présence sur le terroir de «quelques moulins».
- Au **XVIe siècle**, il est fait mention du four à pain. En 1575, le château d'Aragon est pris par le Vicomte de Paulin, à la tête de Religionnaires. En 1582, Jacques de Grave est seigneur de Villegly et d'Aragon mais **en 1588, le château est à nouveau pris et pillé, cette fois par les protestants. C'est au cours de ce siècle qu'est établie la troisième enceinte encore visible de nos jours.**
- Au **XVIIe siècle**, les seigneurs d'Aragon se succèdent. **A la fin du XVIIe siècle, la situation de l'agriculture dans l'Aude est aussi mauvaise que dans le reste du royaume.** Les déclarations royales de 1690, 1714 et 1770 affirment la volonté du pouvoir d'y remédier. Est alors mis en place une reconquête spectaculaire des terres dès le XVIIIe siècle.



4.3 Aragon, une longue histoire



Témoins de l'activité agricole, le bâti rural : moulin à vent et murs, construction en pierre sèche

Source : Atelier Lavigne

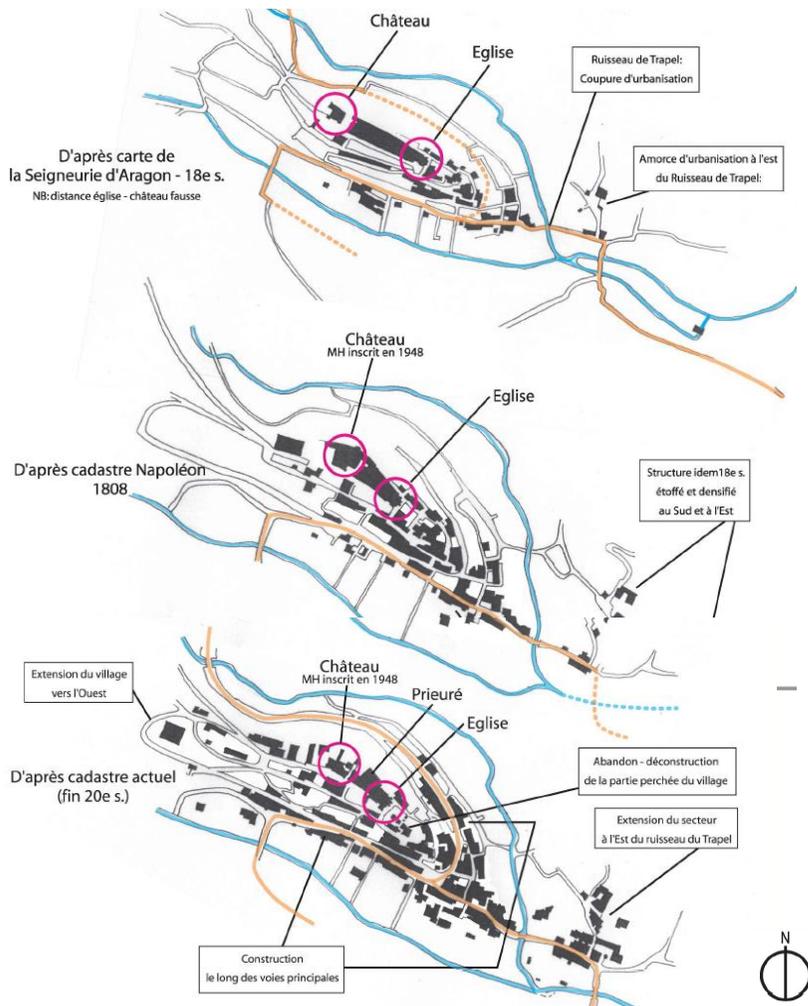
Du XVIIIe au XXe siècle, l'évolution du paysage

- La politique de reconquête agricole débutée à la fin du XVIIe siècle permet d'accroître sensiblement la population dans les zones les plus désertées mais de nouveaux problèmes apparaissent.
- C'est durant cette période de reconquête agricole que de **nombreux aménagements en pierre sèche sont établis sur le territoire communal** : parcellaire, cabanes de défricheurs, cabanes pour les exploitants éloignés de leur lieu d'habitation, drailles bien encadrées pour éviter l'errance du bétail, etc.
- **Néanmoins, la terre est peu fertile** comme le constate l'abbé d'Expilly au XVIIIe siècle et quasiment tous **les habitants sont employés à la manufacture de textile**. **A cette époque, 648 habitants** vivent à Aragon, soit une augmentation de 400 habitants en un siècle.
- **L'agriculture représente surtout une source alimentaire pour les familles**. Ne sont maintenues en activité que les zones les plus proches du village (jardins, champs, petites vignes etc.). De fait, au début du XIXe siècle, le reste du terroir va reprendre son aspect de pâtures et de bois.
- **En 1803, Barante fait état de la quasi disparition de l'olivier (gel important), remplacé par la vigne**. Barante signale également la raréfaction du bois, surexploité sous l'Ancien Régime.
- Après la lente mais inexorable disparition des activités textiles lainières, l'agriculture reprend ses droits à Aragon (fin du XIXe siècle) avec le bois (notamment pour les fours à chaux) et les pâtures dont l'élevage ovin.

Extrait ZPPAUP et Sources : Archives Départementales de l'Aude, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Cartulaire de CARCASSONNE, Tome 1 / Aragon «Espace Pierre Sèche», Synthèse carte des confiscations, JC RIVIERE, 2002 / Repères culturels en Carcassès, septembre 2004, Aragon Lieu de mémoire du pays Cathare / Au cœur de la Montagne noire et de l'hérésie : les seigneurs d'Aragon. La croisade des Albigeois et ses répercussions sur le groupe aristocratique, Jean-Loup Abbé, hérésis 1995, pp. 55-87.

4.3 Aragon, une longue histoire

DU XVIIIe au XXe siècle, permanence des tracés



Extrait ZPPAUP et Sources : Archives Départementales de l'Aude, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Cartulaire de CARCASSONNE, Tome 1 / Aragon «Espace Pierre Sèche», Synthèse carte des confiscations, JC RIVIERE, 2002 / Repères culturels en Carcassès, septembre 2004, Aragon Lieu de mémoire du pays Cathare / Au cœur de la Montagne noire et de l'hérésie : les seigneurs d'Aragon. La croisade des Albigeois et ses répercussions sur le groupe aristocratique, Jean-Loup Abbé, hérésis 1995, pp. 55-87.

Concernant le village, le château et l'église apparaissent en position dominante sur la carte de la Seigneurie d'Aragon (XVIIIe s.). Le bâti s'est développé au pied de ceux-ci, au Sud-Est, pour être abrité des vents d'Ouest. Une amorce d'urbanisation se distingue à l'Est du ruisseau du Trapel, lequel constitue une "coupure" d'urbanisation (signe d'un risque d'inondation omniprésent au fil des siècles).

Sur le cadastre napoléonien (1808), il apparaît que l'urbanisation se développe toujours en direction du Sud-Est (suivant l'axe de l'éperon rocheux et en bordure des voies et chemins). La structure demeure identique mais s'étoffe. Le bâti « descend » vers le pied de colline. Apparaissent également quelques bâtiments au Sud-Ouest.



L'église Sainte-Marie de style gothique méridional, a été érigée, à partir de 1300, à l'extrémité du castrum. Elle réutilise une partie de la chapelle castrale. Le décor de la charpente peinte daté du premier quart du XIVe siècle a été redécouvert en 1988.

Source : Site de la commune d'Aragon

4.3 Aragon, une longue histoire



Grand domaine rural caractérisé par sa cour fermée et l'allée plantée menant au porche

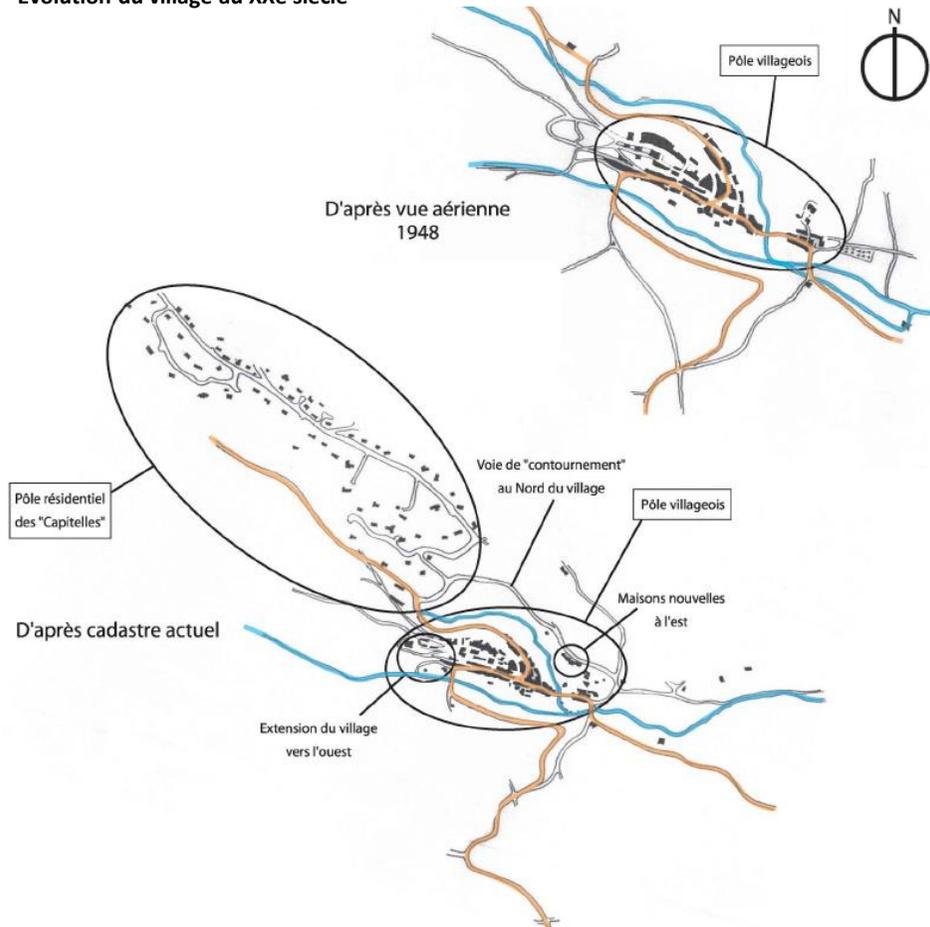
Source : Atelier Lavigne

Du XVIIIe au XXe siècle, permanence des tracés

- A la fin du XIXe siècle (cf. Cadastre fin XIXe siècle révisé en 1861), l'évolution se poursuit par une densification du tissu sur l'éperon rocheux (toujours au Sud-Est du château et de l'église) et à l'Est du ruisseau du Trapel. C'est au XIXe siècle qu'Aragon, comme la plupart des villages castraux de l'Aude, sort définitivement de ses enceintes.
- Néanmoins, la proximité immédiate du Trapel et de la Valette, et de leur zone inondable, ne permet pas au nouveau faubourg, le Barri, de s'étaler dans la plaine. Les jardins occupent les parties basses, inondables (ces jardins sont d'ailleurs enrichis par le limon des cours d'eau).
- A noter que d'anciennes fermes puis de véritables domaines agricoles se sont établis à l'écart du village, au cœur des cultures.
- Du XVIIIe à la première moitié du XXe siècle, le village connaît donc un développement vers le Sud et l'Est, toujours selon la trame concentrique. Les dessertes principales changent peu durant ces époques (deux accès Sud au village et un accès Nord se joignent au niveau du village).
- Ainsi, durant la première moitié du XXe siècle, le village conserve sa structure héritée du Moyen Age avec une inscription concentrique typique des villages perchés, amorcée par le château et l'église ; et un bâti implanté en continu le long des voies et des courbes de niveau, formant soutènement.
 - Permanence de la forme urbaine et des logiques d'implantation.
 - Des témoins des différentes époques.

4.3 Aragon, une longue histoire

Évolution du village au XXe siècle



Extrait ZPPAUP et Sources : Archives Départementales de l'Aude, Dictionnaire d'histoire administrative et démographique, Cartulaire de CARCASSONNE, Tome 1 / Aragon «Espace Pierre Sèche», Synthèse carte des confiscations, JC RIVIERE, 2002 / Repères culturels en Carcassès, septembre 2004, Aragon Lieu de mémoire du pays Cathare / Au cœur de la Montagne noire et de l'hérésie : les seigneurs d'Aragon. La croisade des Albigeois et ses répercussions sur le groupe aristocratique, Jean-Loup Abbé, hérésis 1995, pp. 55-87.

Au XXe siècle, le développement d'un nouveau quartier

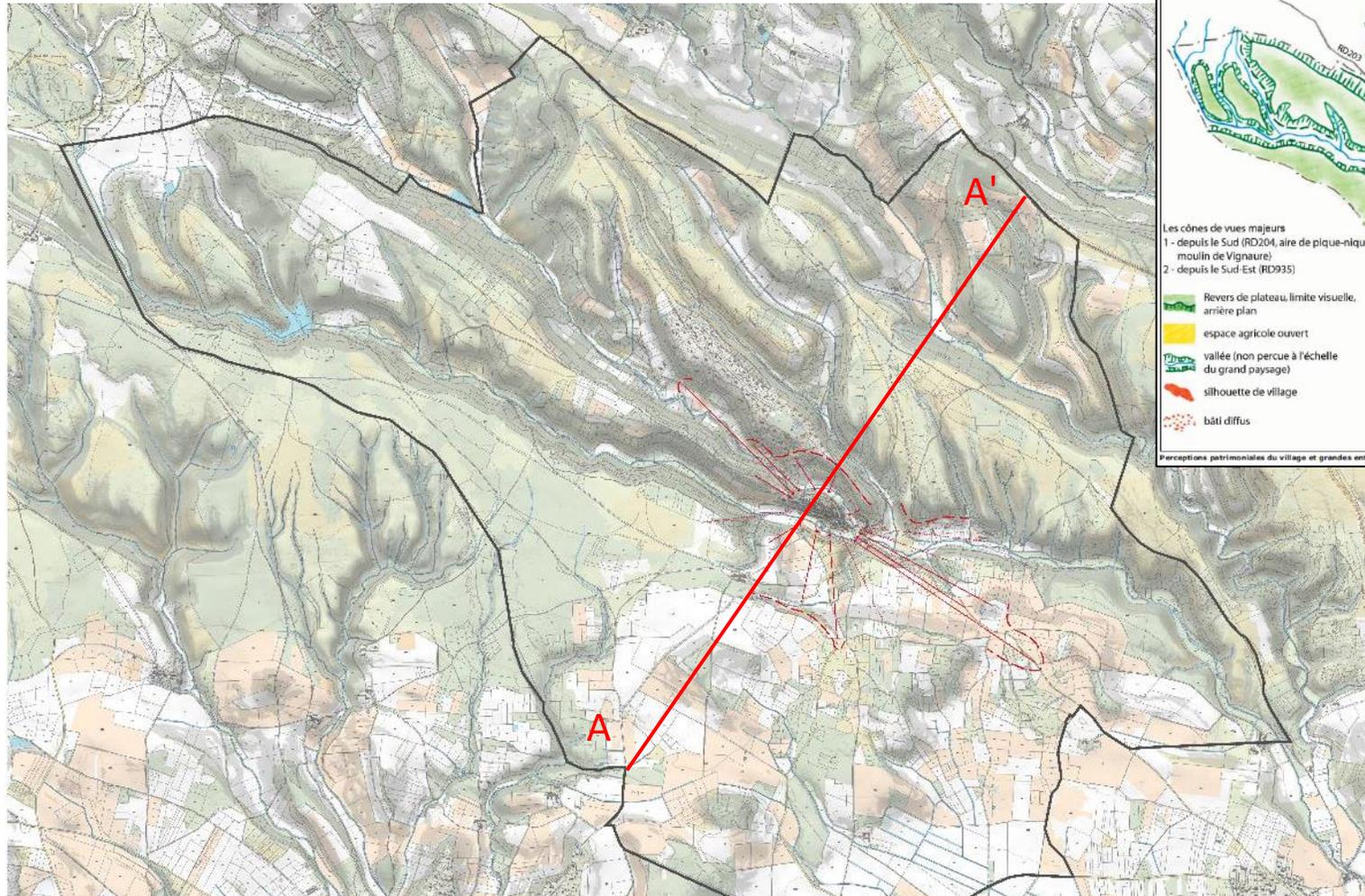
- Dans la deuxième moitié du XXe siècle, le développement quitte les limites du village. A la fin des années 70, la pression foncière (liée essentiellement au phénomène de décohabitation et à l'influence de Carcassonne) oblige la commune à trouver des zones d'extension.
- Au regard de l'étroitesse du site et des risques d'inondation, le quartier se fera à l'écart du village. Ce sera le premier lotissement des Capitelles. Ce lotissement se situe au Nord-Ouest du village, au-delà de la vallée du Trapel, sur un plateau délimité par les cours d'eau Le Trapel et La Combe Petite. La voie de « contournement » Nord du village est créée à cette occasion, en suivant toutefois la logique d'implantation originelle (le long des courbes de niveau).



L'extension récente sur l'éperon à l'ouest
Source : Atelier Lavigne

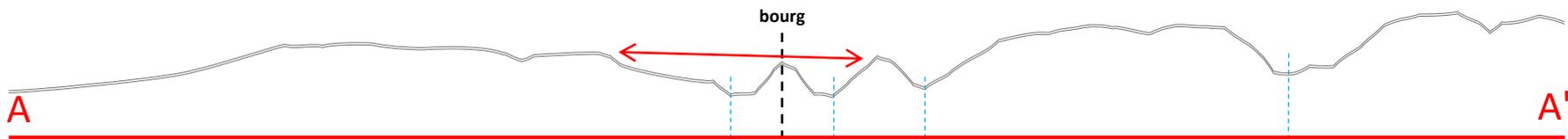
4.4 Une sensibilité paysagère forte

Les relations de covisibilité



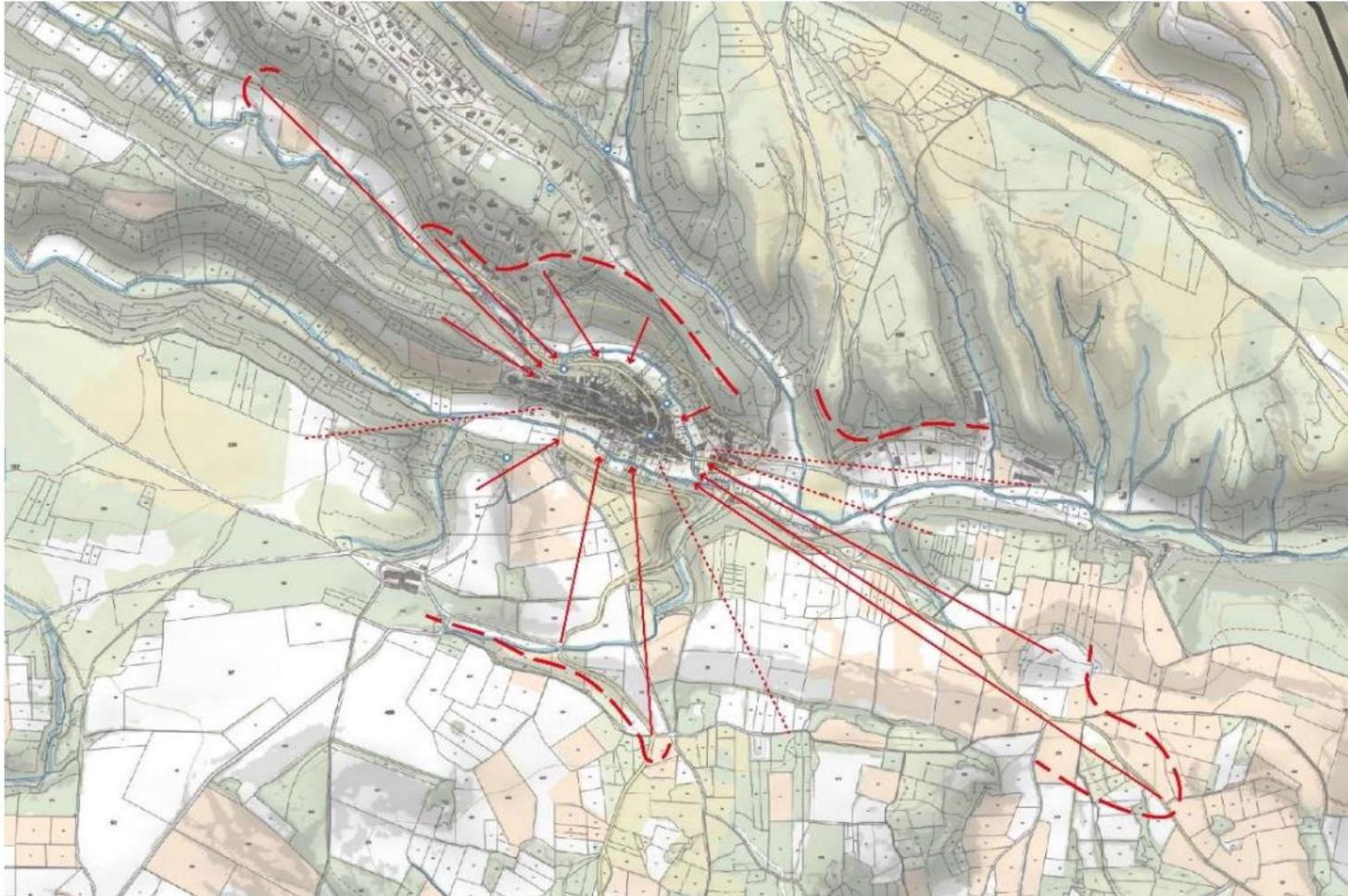
source : ZPPAUP d'Aragon

Malgré un territoire communal très étendu, le bourg n'est perceptible qu'à l'approche, perché sur une combe entre deux cuestas qui délimitent le centre ancien.



4.4 Une sensibilité paysagère forte

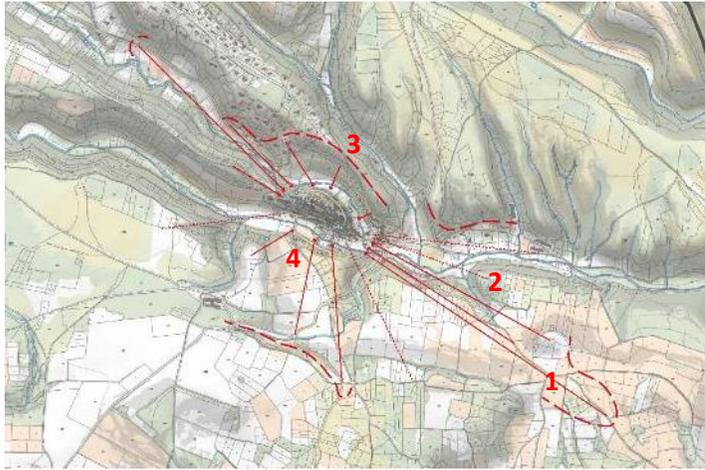
Les relations de covisibilité



Les différents points de vue sont représentés ici et illustrés dans les pages suivantes.

4.4 Une sensibilité paysagère forte

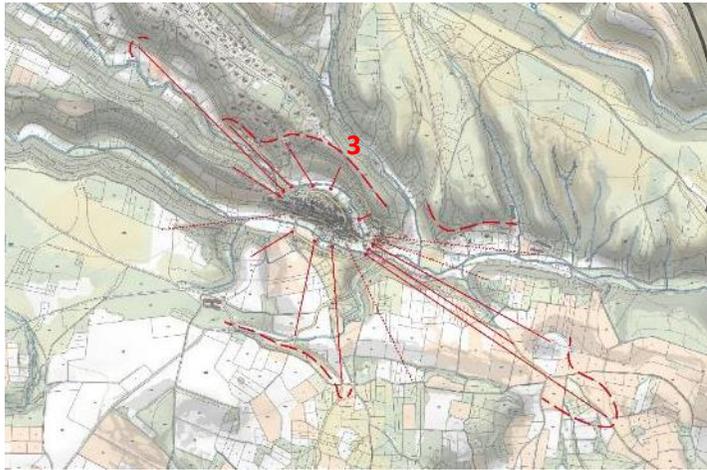
Les relations de covisibilité



source : G. Duhamel

4.4 Une sensibilité paysagère forte

Lire l'enceinte aujourd'hui ?



Les vues entrantes vers le bourg au nord permettent de lire la silhouette des deux principaux monuments (église et château) et d'entrevoir les vestiges de l'enceinte dont le velum s'est progressivement végétalisé.



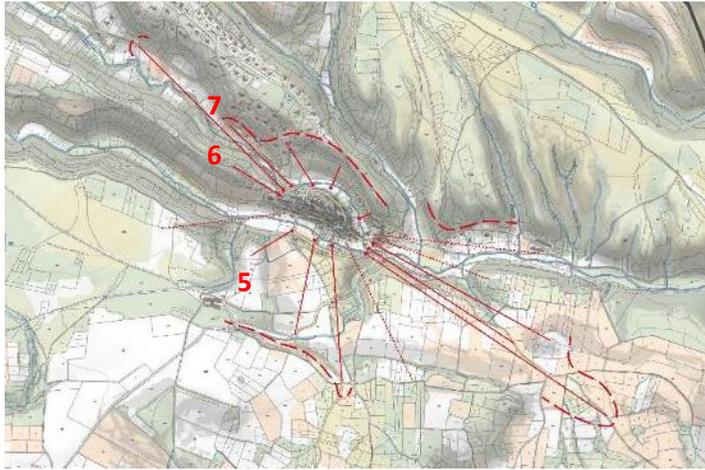
source : G. Duhamel



source : Delcampe

4.4 Une sensibilité paysagère forte

Les relations de covisibilité



source : G. Duhamel

4.4 Une sensibilité paysagère forte

Les éléments régulateurs du paysage



4.4 Une sensibilité paysagère forte

Un paysage urbain hérité



Malicien

www.delcampe.net

4.4 Une sensibilité paysagère forte

La valeur des jardins de ceinture

Le village perché domine les ruisseaux du « Trapel » et de « La Valette » où de nombreux jardins potagers et autres espaces ouverts participent à la mise en valeur de l'ensemble patrimonial. Les deux vallées qui se rejoignent à la confluence des deux cours d'eau, forment un écrin de verdure qui rehausse les alignements de l'ensemble construit.

La transition entre les espaces naturels et l'ensemble bâti a été réalisée par l'intervention humaine. Se succèdent des terres cultivées, des jardins potagers agrémentés de murets en pierre sèche jusqu'au socle du village formé de murs de soutènement en pierres et d'une première « bande » de maisons. Ce paysage travaillé aux abords du village contribue à sa mise en valeur et supporte sa « masse » bâtie en perception visuelle.



source : ZPPAUP d'Aragon

Le village et les vallées de ceinture, en perspective aérienne

Source : ZPPAUP d'Aragon



source : Delcampe



source : G. Duhamel

4.4 Une sensibilité paysagère forte

Vers le sud, le bourg regarde les Corbières et au-delà la chaîne pyrénéenne. Le relief offre un bassin visuel qui constitue l'écrin paysager préservé du village.



source : Instagram, Traveldams

4.5 Les unités paysagères



au nord, une dynamique de progression des boisements ?

source : IGN, Remonter le temps



au sud, une stabilité de l'espace agricole ?

source : IGN, Remonter le temps

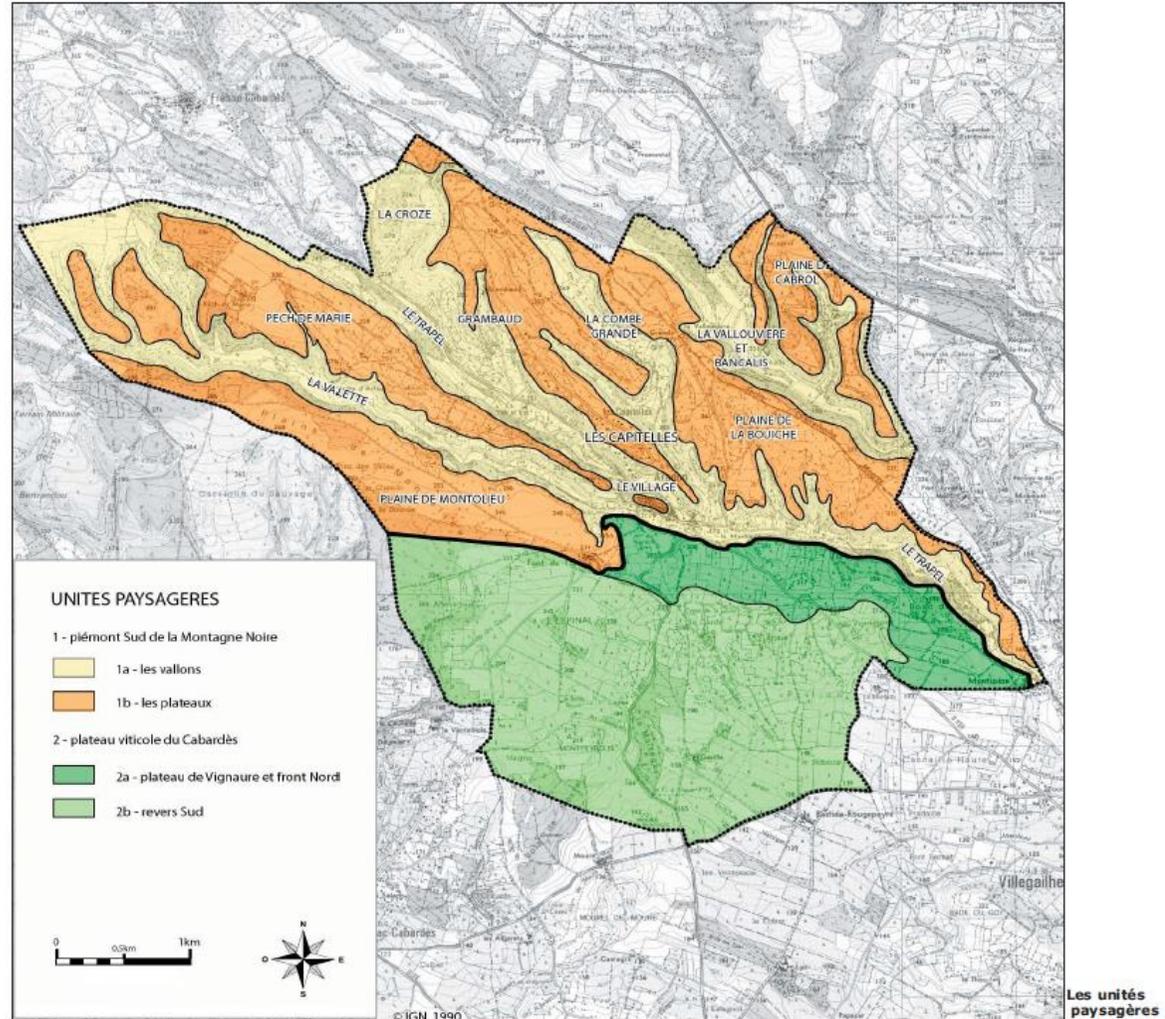
Dans son rapport de présentation, la ZPPAUP détaille précisément les unités et sous-unités paysagères par une analyse complète et exhaustive. Les conclusions sont synthétisées dans la carte ci-contre. Cette matière sera à mobiliser en fonction de la future délimitation : ou dans le cadre du rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme, ou dans le cadre de l'outil de gestion du SPR.

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Commune d'ARAGON (AUDE)

2.3. LES UNITES PAYSAGERES

Les unités paysagères correspondent à des espaces homogènes en terme d'organisation de l'espace, de fonctionnement, de relations visuelles (limites visuelles, types de perception, etc.) et d'ambiances.



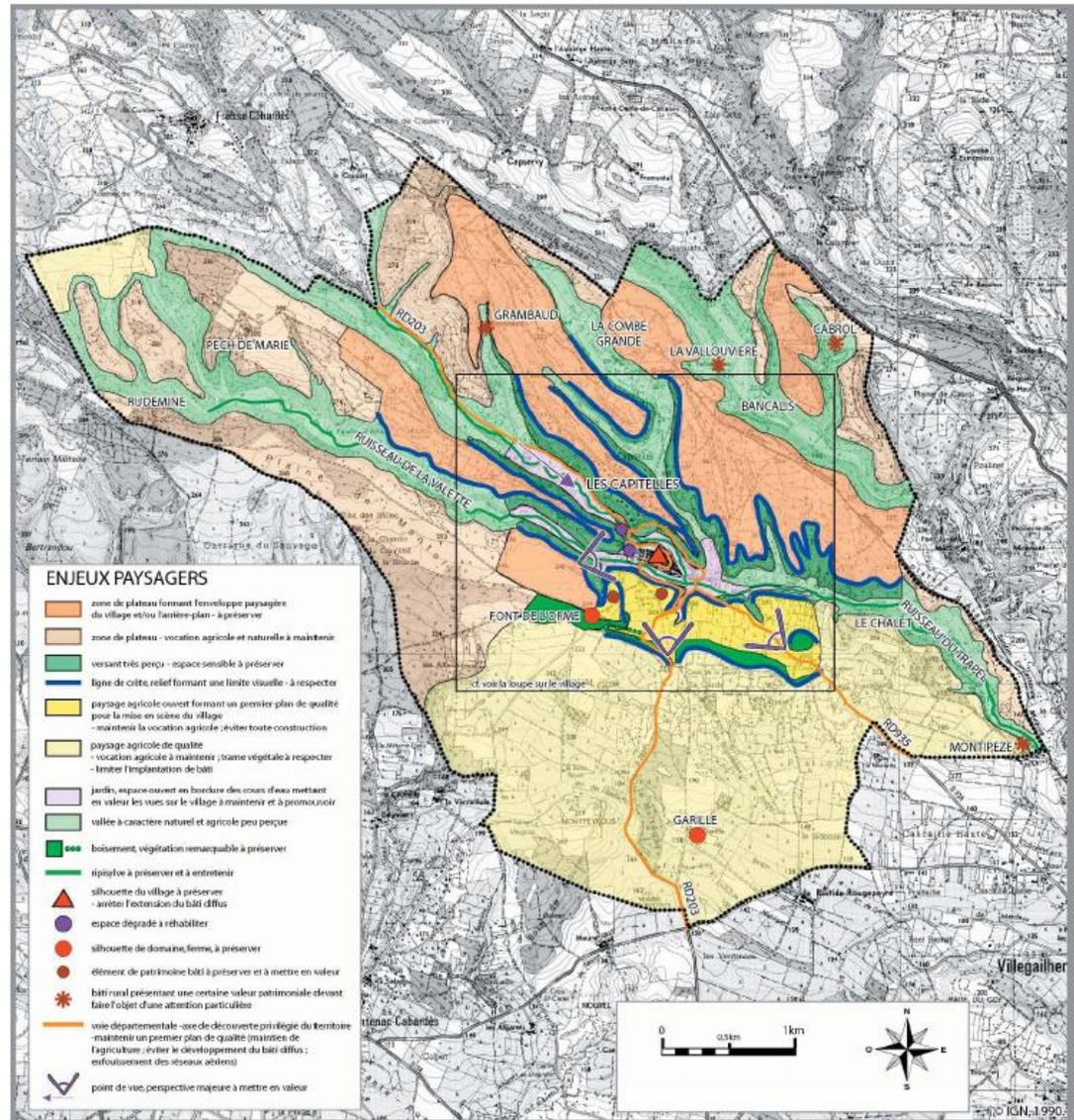
4.6 Les enjeux paysagers identifiés dans la ZPPAUP

ENJEUX PAYSAGERS

-  zone de plateau formant l'enveloppe paysagère du village et/ou l'arrière-plan - à préserver
-  zone de plateau - vocation agricole et naturelle à maintenir
-  versant très perçu - espace sensible à préserver
- ligne de crête, relief formant une limite visuelle - à respecter
-  paysage agricole ouvert formant un premier-plan de qualité pour la mise en scène du village - maintenir la vocation agricole ; éviter toute construction
-  paysage agricole de qualité - vocation agricole à maintenir ; trame végétale à respecter - limiter l'implantation de bâti
-  jardin, espace ouvert en bordure des cours d'eau mettant en valeur les vues sur le village à maintenir et à promouvoir
-  vallée à caractère naturel et agricole peu perçue
-  boisement, végétation remarquable à préserver
- ripisylve à préserver et à entretenir
-  silhouette du village à préserver - arrêter l'extension du bâti diffus
-  espace dégradé à réhabiliter
-  silhouette de domaine, ferme, à préserver
-  élément de patrimoine bâti à préserver et à mettre en valeur
-  bâti rural présentant une certaine valeur patrimoniale devant faire l'objet d'une attention particulière
- voie départementale - axe de découverte privilégié du territoire - maintenir un premier plan de qualité (maintien de l'agriculture ; éviter le développement du bâti diffus ; enfouissement des réseaux aériens)
-  point de vue, perspective majeure à mettre en valeur

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

Commune d'ARAGON (AUDE)



Les enjeux à l'échelle du grand paysage

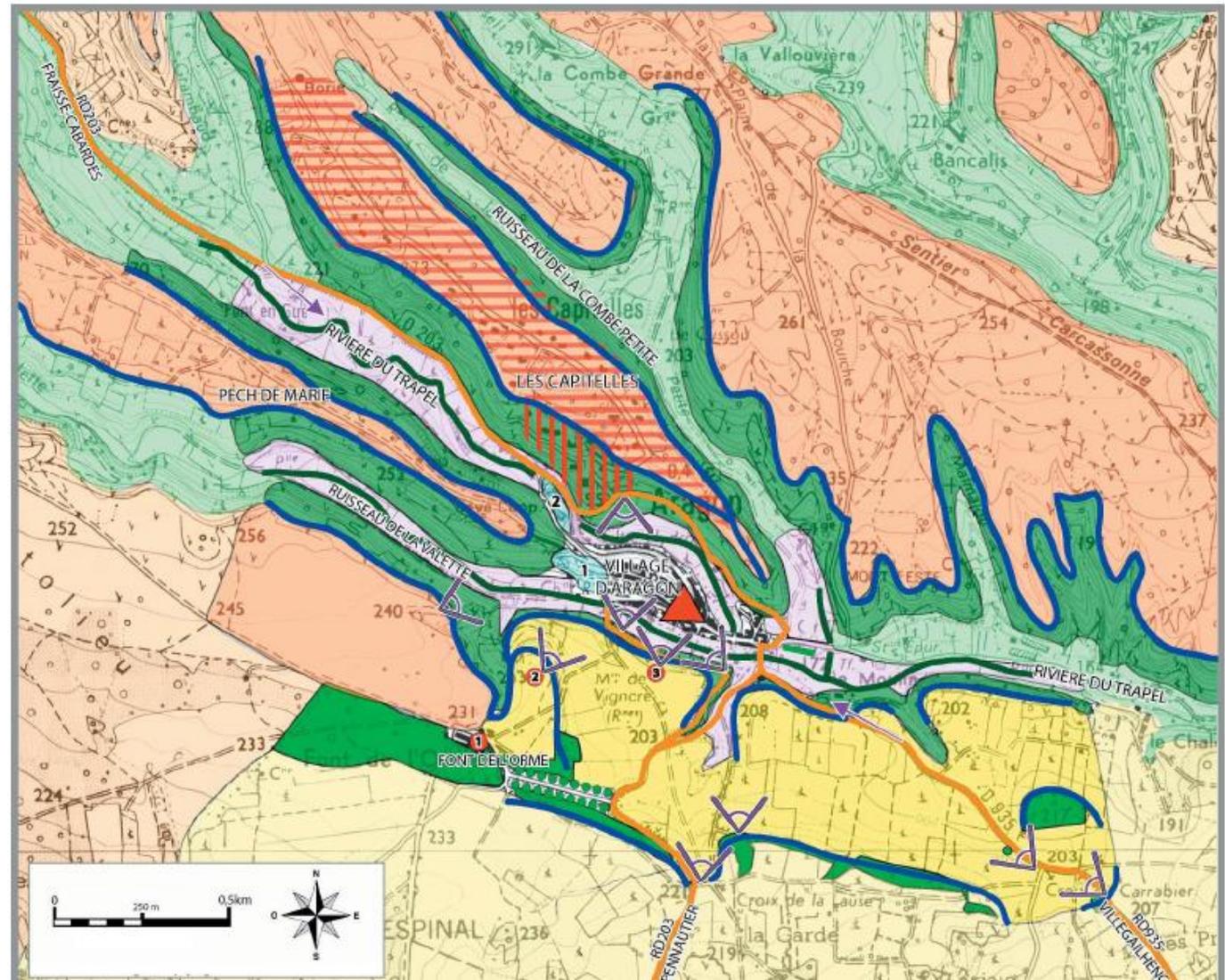
4.6 Les enjeux paysagers identifiés dans la ZPPAUP

ENJEUX PAYSAGERS - LOUPE SUR LE VILLAGE

-  silhouette du village à préserver
-  relief, ligne de force générant une limite visuelle à respecter
-  zone de plateau formant l'enveloppe paysagère du village et/ou l'arrière-plan - à préserver
-  zone de plateau - vocation agricole et naturelle à maintenir
-  zone de plateau perçue où l'implantation de bâti doit faire l'objet de règles strictes
-  versant très perçu, arrière-plan visuel du village à préserver
-  vallée à caractère naturel et agricole peu perçue
-  paysage agricole ouvert formant un premier-plan de qualité pour la mise en scène du village - maintenir la vocation agricole ; éviter toute construction
-  paysage agricole de qualité - vocation agricole à maintenir ; trame végétale à respecter - limiter et réglementer l'implantation de bâti
-  bâti diffus à ne pas développer versant Sud des Capitelles, éviter toute construction
-  végétation remarquable à préserver (boisement, alignement, sujet isolé)
-  ripisylve à préserver et à entretenir
-  jardins et espaces ouverts en bordure des cours d'eau mettant en valeur les vues sur le village, à maintenir et à promouvoir
-  espace dégradé aux abords du village à traiter
1 - secteur Ouest du village à préserver de l'extension du bâti diffus
2 - entrée Nord-Ouest par la RD203 - réhabilitation de la cave coopérative et abords
-  infrastructure routière, axe privilégié de la découverte du territoire. Maintenir la vocation agricole des abords pour un premier-plan de qualité, enfouissement des réseaux aériens
-  élément de patrimoine bâti à préserver et à mettre en valeur
1 - Ferme de Font de l'Orme
2 & 3 - moulins
-  point de vue, perspective vers le village à préserver et à mettre en valeur

Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager

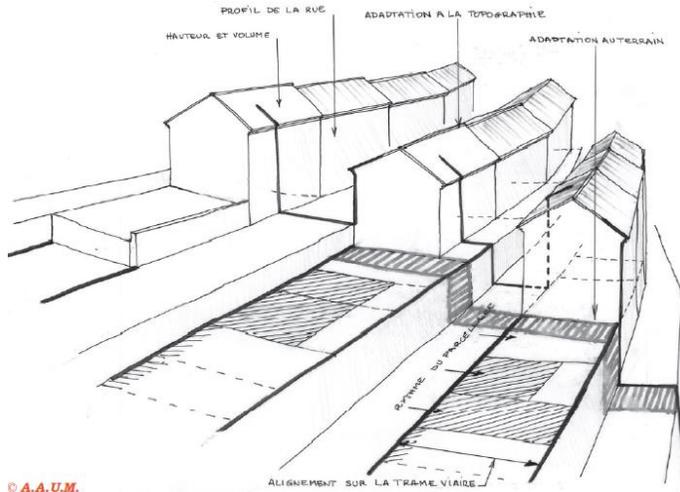
Commune d'ARAGON (AUDE)



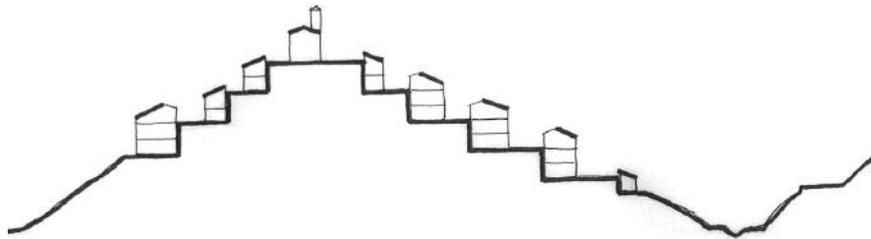


5. Aragon : des valeurs urbaines et architecturales préservées

5.1 Une trame urbaine régulière, adaptée au relief



© A.A.U.M.



Toutes ces demeures, implantées dans la pente, confèrent au village une structure étagée avec une succession de pans de toiture en perception frontale et le château et l'église comme éléments dominants.

Source : Extrait ZPPAUP

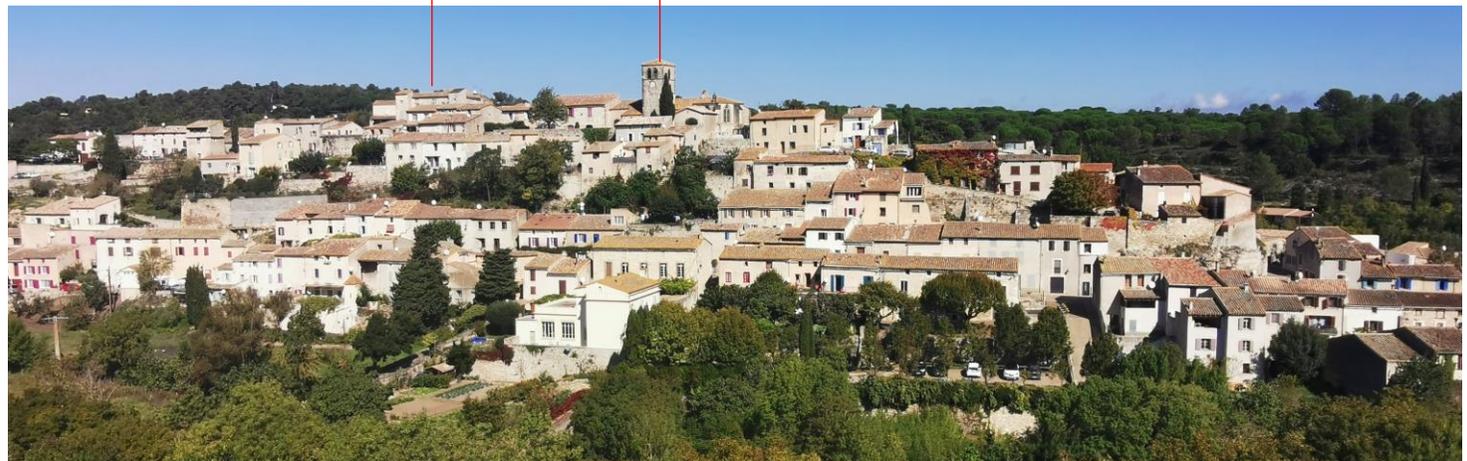
Une silhouette dominée par le clocher de l'église

Le village s'est construit sur un éperon rocheux autour de l'ancien castrum et de l'église du XIII^e siècle qui le dominent. Le relief a joué un rôle prédominant dans la configuration du village expliquant l'étroitesse et la disposition de la voirie, l'étagement du bâti et son implantation en continu le long des voies, la rareté et l'étroitesse des espaces publics et enfin la présence de nombreux murets de soutènement (Extrait ZPPAUP).

La trame urbaine présente des caractéristiques issues de sa formation et son évolution, à préserver et à valoriser :

- la trame « enroulée » des rues et des parcelles qui suivent les courbes de niveau;
- L'adaptation du bâti au relief;
- L'implantation sur la ligne de crête du château et de l'église ;
- Les espaces libres, jardins et cours qui constituent des espaces de respiration dans la trame dense, et les espaces « tampons » en bas du village;
- Les monuments protégés ou pas (église, château, enceintes), qui présentent une architecture remarquable;
- les maisons et leur architecture du XVII^e au XIX^e siècle.

Emergence du château et du clocher de l'église



5.2 Des espaces publics d'intérêt patrimonial



Le jardin de curé et belvédère

En lien avec les monuments du village ou les édifices majeurs

La valeur et la qualité des paysages urbains des rues et des petites placettes tiennent aussi à des éléments « régulateurs » urbains et architecturaux : alignement des façades sur la rue, ou petite cour de devant protégée par une treille, lecture du rocher qui affleure et vestiges des enceintes, adaptation à la pente du bâti, murs de soutènement en pierre, débord de toit en tuile, matériaux de couverture et couleurs des façades...

L'aménagement des espaces publics, par le tracé, les motifs (rues, ruelles, placette, jardin...), les matériaux de qualité (calade, pavage) accompagne les monuments et édifices majeurs d'Aragon et participe à cette qualité du paysage urbain.



Ruelle entre l'église et le château



Place de l'Abreuvoir

Les espaces publics dans le village
Source : Atelier Lavigne

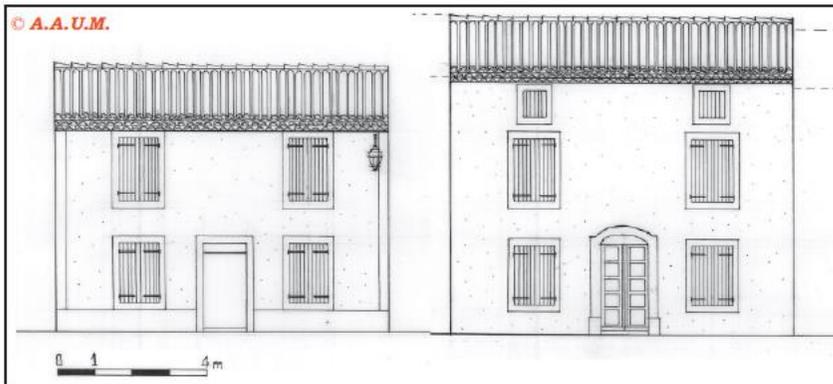
5.3 L'architecture des maisons



Maisons « remise » - variantes à une, deux et trois travées sur deux et trois niveaux



Maisons « traditionnelles » – maisons de soutènement accolées et mitoyennes



Maisons « bourgeoise » à trois travées symétriques par rapport à la porte d'accès

Des éléments régulateurs communs

Plusieurs types de maisons sont distingués, suivant leur statut et leur composition de façade. En règle générale, les maisons d'Aragon se caractérisent par leur « simplicité » qui obéit à des éléments communs urbains et architecturaux :

- Gabarit et adaptation à la topographie;
- Pente et sens des couvertures;
- Composition de la façade, organisation par travées d'ouverture;
- Rapports pleins et vides : murs et baies ;
- Dessins et détails de l'art de bâtir ;
- Matériaux et couleurs (pierre et enduit).

La typologie des maisons en trois grands types

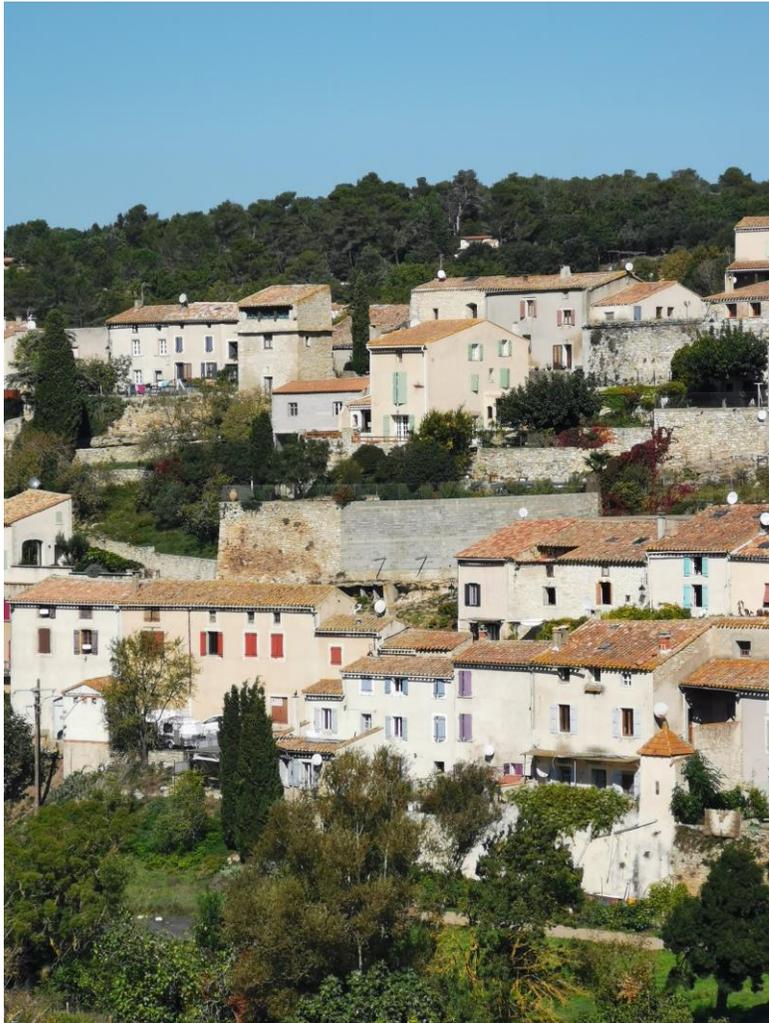
Source : Extrait ZPPAUP

5.4 L'art de bâtir, des matériaux et couleurs pour un ensemble harmonieux

Détails de l'art de bâtir : toits, enduits, menuiseries, couleurs ...

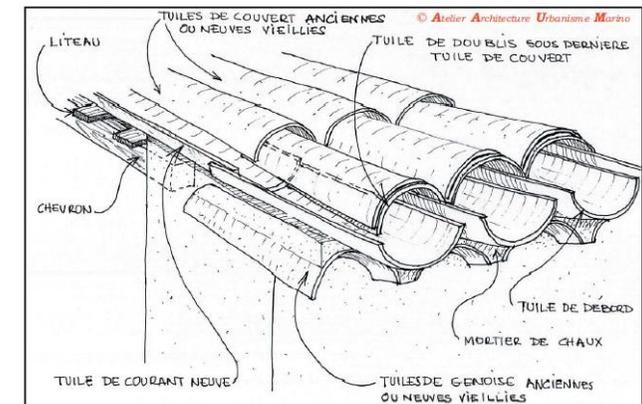
De nombreux détails de l'art de bâtir sont préservés notamment :

- Les toits en tuile canal de terre cuite et les ouvrages liés, débord de toit, rives, faitage...
- Les matériaux et les couleurs, le calcaire prédomine. On note la présence de grès et d'enduit de sable alluvionnaire. Les teintes sont beiges, ocre, gris-beige, gris-brun.
- Les menuiseries de portes, fenêtres et de contrevents en bois peint, qui apportent les touches « colorées » aux façades.
- Les murs de clôture ou de soutènement qui bordent les rues en continuité du bâti, construits en moellons avec joint à pierre vue.



L'harmonie des teintes des couvertures et des enduits

Source : Atelier Lavigne

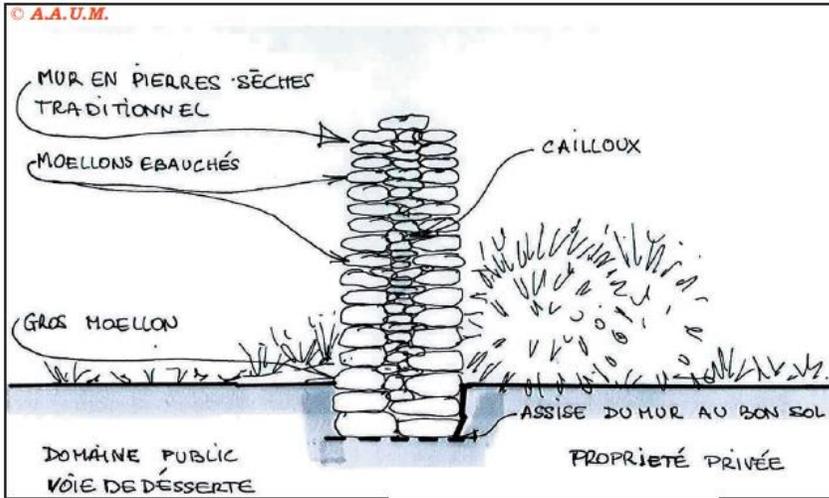


Détail d'égout à débord avec tuiles de débord et tuiles de doublis

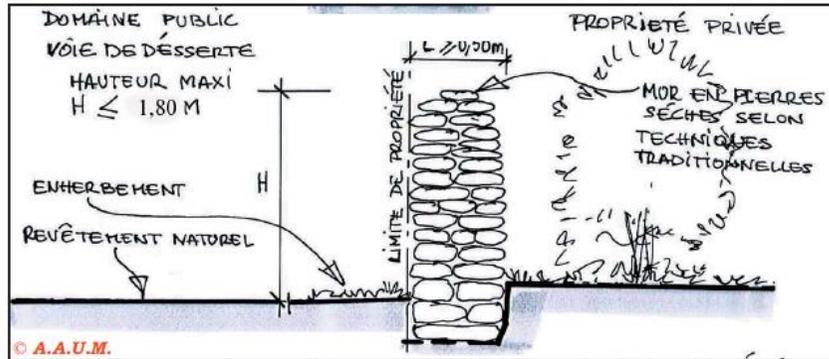
Détails débord de toit

Source : Extrait ZPPAUP

5.5 L'art de bâtir, les ouvrages particuliers



Mur traditionnel en pierres sèches



Mur de clôture en pierres sèches selon techniques traditionnelles

Les murs en pierre sèche

Source : Extrait ZPPAUP

Les constructions en pierre sèche

Les structures en pierres sèches (source : Aragon « espace pierre sèche » Synthèse – carte des confiscations – JC Rivière 2002) sont disséminées sur l'ensemble du territoire. La période d'édification se situerait entre le milieu du XVIIIe et la fin du XIXe siècle, durant la reconquête de l'espace agricole et l'extension de la vigne. L'entretien de ces ensembles sera poursuivi jusqu'à la guerre 14-18.

Ces constructions proviennent de l'épierrement des champs pour cultiver les terres (préparation des champs pour la culture, viticulture, arboriculture). Les pierres pouvaient être mises en tas (clapas), être utilisées pour construire des cabanes, des abris, des murs de terrasse, des enclos ou des murs bordant les champs. Toutes ces constructions avaient une utilité.

Elles pouvaient avoir pour origine une fonction pastorale (élevage ovin et bovin) dans certains secteurs de la commune (architecture typiquement pastorale) en particulier sur le plateau des Capitelles, mais également culturelle (cultures maraîchères, céréalières et vignes) avec l'édification, outre les terrasses et petits abris, des aménagements hydrauliques, puits, fontaines, etc. Ce patrimoine est préservé et mis en valeur avec l'aide de l'association « Pierre sèche en montagne Noire ». Un sentier d'interprétation a été mis en place.



5.6 Les jardins, au pied et dans le village du village



Le jardin dans le fossé

Des espaces composés, jardins vivriers, jardins d'agrément

Parmi les jardins d'Aragon, ceux réalisés en terrasse sont caractéristiques de l'architecture du village. Le « jardin de la pierre sèche » a été aménagé par la collectivité pour agrémenter le site d'interprétation de l'Espace communal « Pierre Sèche et Architecture Rurale ».

On peut noter aussi la valeur des jardins en terrasse qui aèrent le tissu dense et les jardins au pied du village qui forment la transition avec l'espace agricole.

Jardins portager, jardins d'agrément, ou petites cours plantées offrent un espace libre lié à la maison ou à proximité, très recherché par les habitants.



Les jardins qui ceignent le village.

5.7 Des points de vigilance sur les évolutions

Evolutions du bâti et des espaces, le travail sur des motifs pour guider les projets



Evolution des toitures et percements



Aménagement et équipements dans les jardins

Malgré la mise en place de la ZPPAUP et les efforts entrepris depuis de nombreuses années pour restaurer le village et le valoriser, plusieurs points de vigilance et axes de travail possibles, sont à noter :

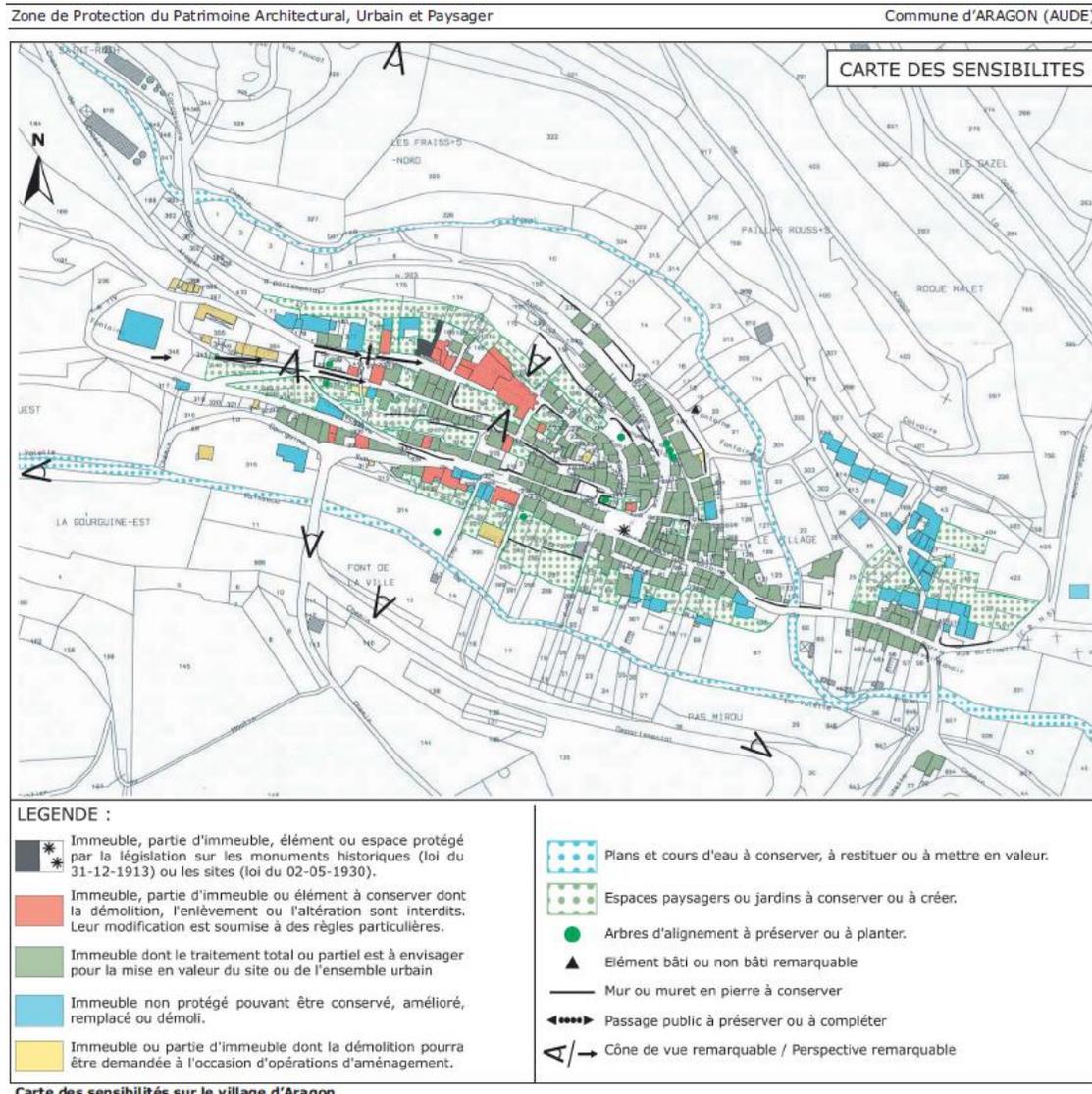
- Des voies et espaces publics isolés sont dégradés. Un travail de rénovation est à poursuivre sur l'espace public.
- De même, certaines habitations méritent réhabilitation. Des actions auprès des propriétaires en vue d'améliorer le bâti dans le respect de la physionomie du village pourraient être envisagées.
- Des évolutions du bâti sont nécessaires notamment pour créer des espaces extérieurs à la maison. Une réflexion sur le motif et l'intégration serait à mener : préférer le soleillou ou la loggia, à la tropézienne par exemple, intégrer des petites extensions...
- Une attention particulière est à porter sur les jardins, leur préservation, leur occupation, l'intégration des équipements (piscine, cabanon...)
- Les murs de soutènements anciens à restaurer et entretenir et les récents (construction en parpaing) à intégrer dans le panorama du village.



Extension de la maison
Source : Atelier Lavigne

5.8 L'inventaire des sensibilités réalisé dans le cadre de la ZPPAUP

Evolutions du bâti et des espaces, le travail sur des motifs pour guider les projets



La carte des sensibilités de la ZPPAUP permet d'identifier les valeurs urbaines et les qualités du bâti et du non bâti du village autour de deux grands axes :

- 1- Préservation du mode d'implantation, des alignements bâtis, de la typologie des constructions et de la typologie des espaces non bâtis (publics ou privés) dans la partie centrale et dans le quartier sud-est ;
- 2- Préservation du caractère paysager des anciennes terrasses plantées dans le quartier ouest.

Source : Extrait ZPPAUP

6. Les orientations et proposition de délimitation



6.1 La prise en compte des patrimoines paysagers, urbains et architecturaux.

Plusieurs scénarii étudiés

Construits à partir des principales composantes du site, des enjeux patrimoniaux et de gestion, plusieurs scénarii de délimitation ont été proposés du plus large au plus resserré autour du village :

Scénario 1 : gérer l'ensemble de l'urbanisation ?

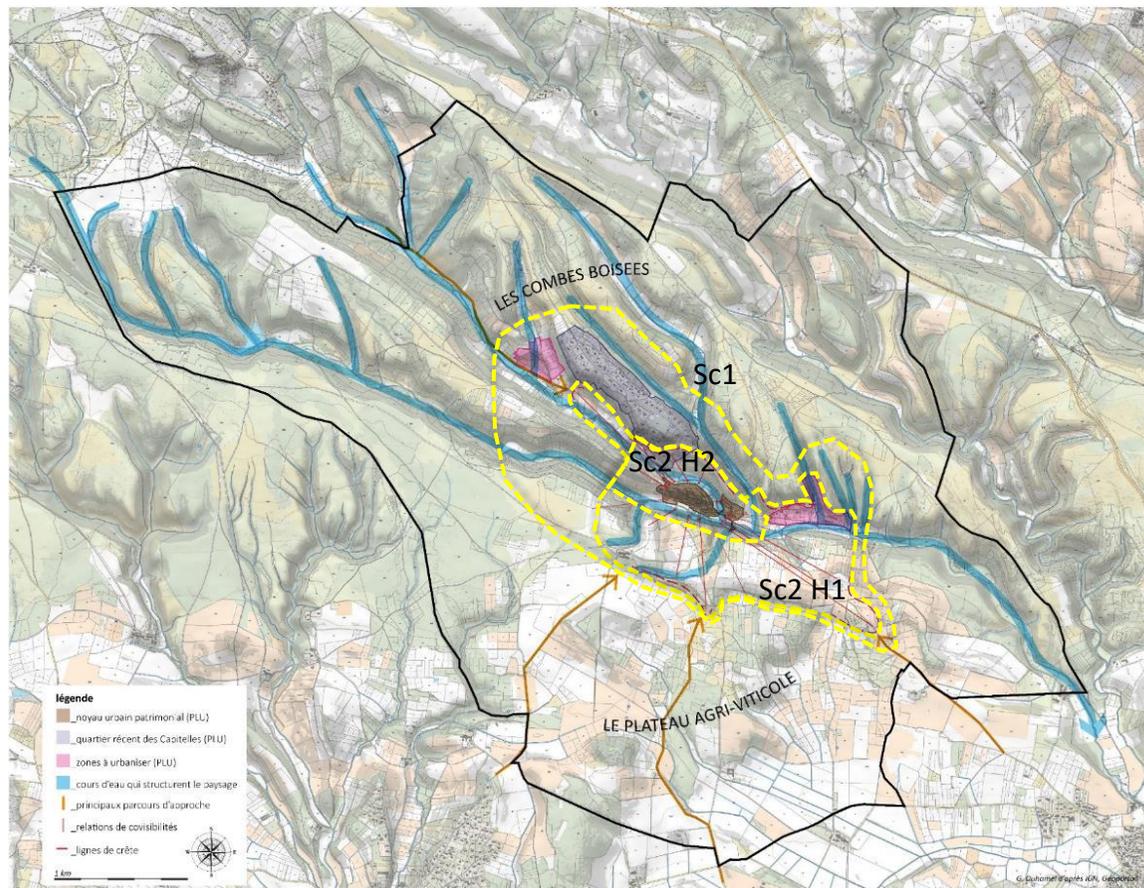
Scénario 2 : gérer le village et son écrin paysager immédiat ?

Avec deux hypothèses :

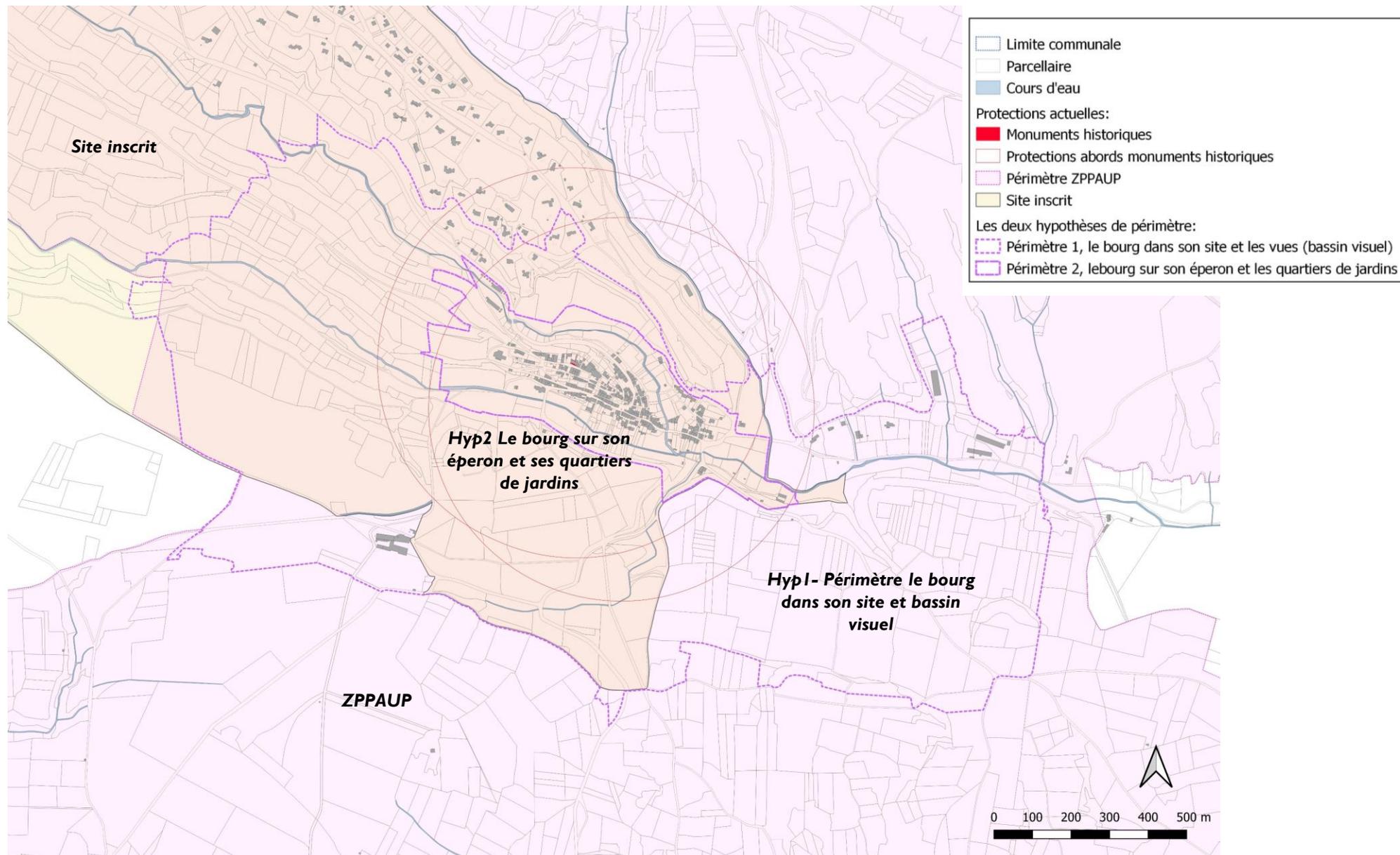
- 1- Périmètre le bourg dans son site et bassin visuel
- 2- Le bourg sur son éperon et ses quartiers de jardins.

C'est le scénario 2 hypothèse 2 qui a été retenu en groupe de travail et suite à la visite de l'inspection des patrimoines.

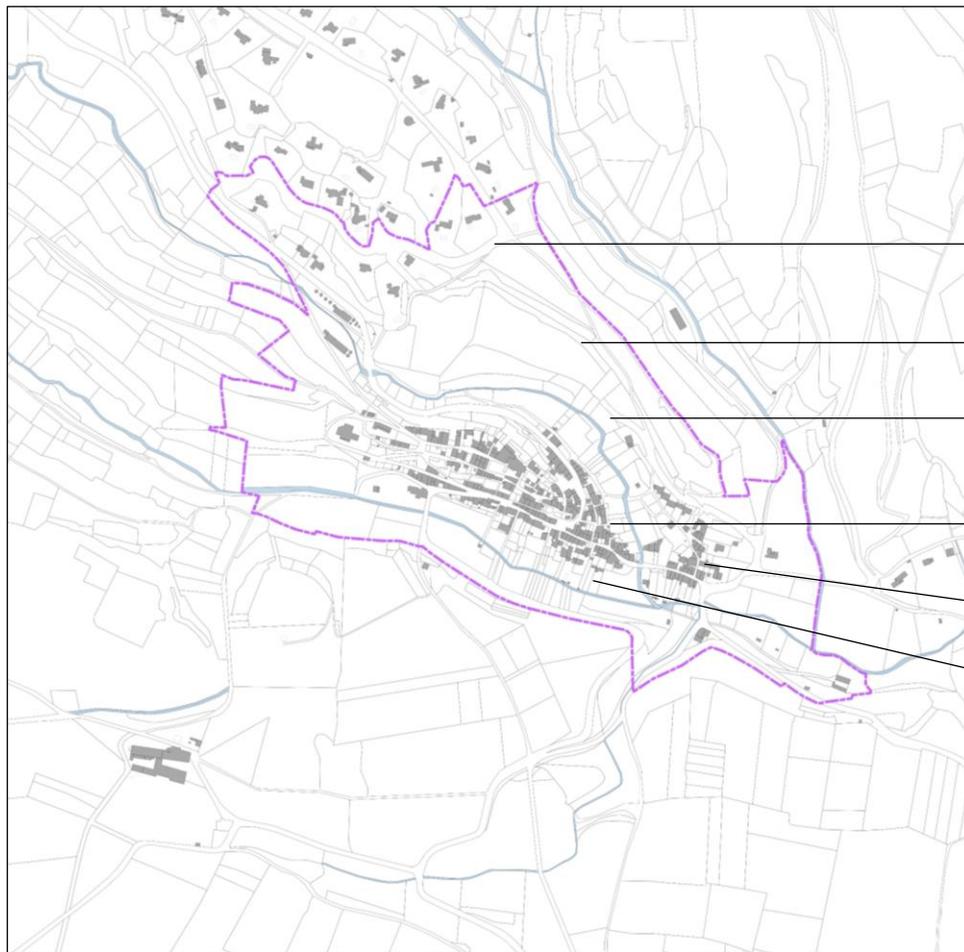
Il protège les intérêts patrimoniaux urbains, architecturaux et paysagers les plus forts, en lien avec le village sur son éperon, les fonds de vallon et les quartiers de jardin et le coteau au nord qui forme l'arrière-plan paysager de la silhouette du village.



6.2 Les propositions de délimitation, échelle rapprochée /protections actuelles : 2 hypothèses



6.3 La proposition de délimitation de SPR : le bourg sur son éperon et les quartiers de jardins



Carte de délimitation du SPR : Le bourg sur son éperon et ses quartiers de jardins

*Les premières
maisons des
Capitelles*

Le coteau boisé

*Le ruisseau de la Valette
et les jardins*

*Le bourg sur son
éperon*

*Le petit faubourg au
bas du village*

Le Trapel et les jardins

Site patrimonial remarquable (SPR)- Le village dans son écrin rapproché

La proposition de délimitation du Site Patrimonial Remarquable s'appuie sur les intérêts et enjeux les plus forts qui constituent le site urbain, dans son écrin paysager rapproché.

Elle intègre :

- Le bourg sur son éperon
- La trame urbaine, les enceintes, les maisons, les cours et jardins,
- Le faubourg du bas du village et l'extension récente,
- Les ruisseaux et vallons avec les quartiers de jardins.
- Le coteau au nord d'Aragon et les premières maisons du quartier des Capitelles, qui constituent l'arrière-plan paysager de la silhouette du village perché.

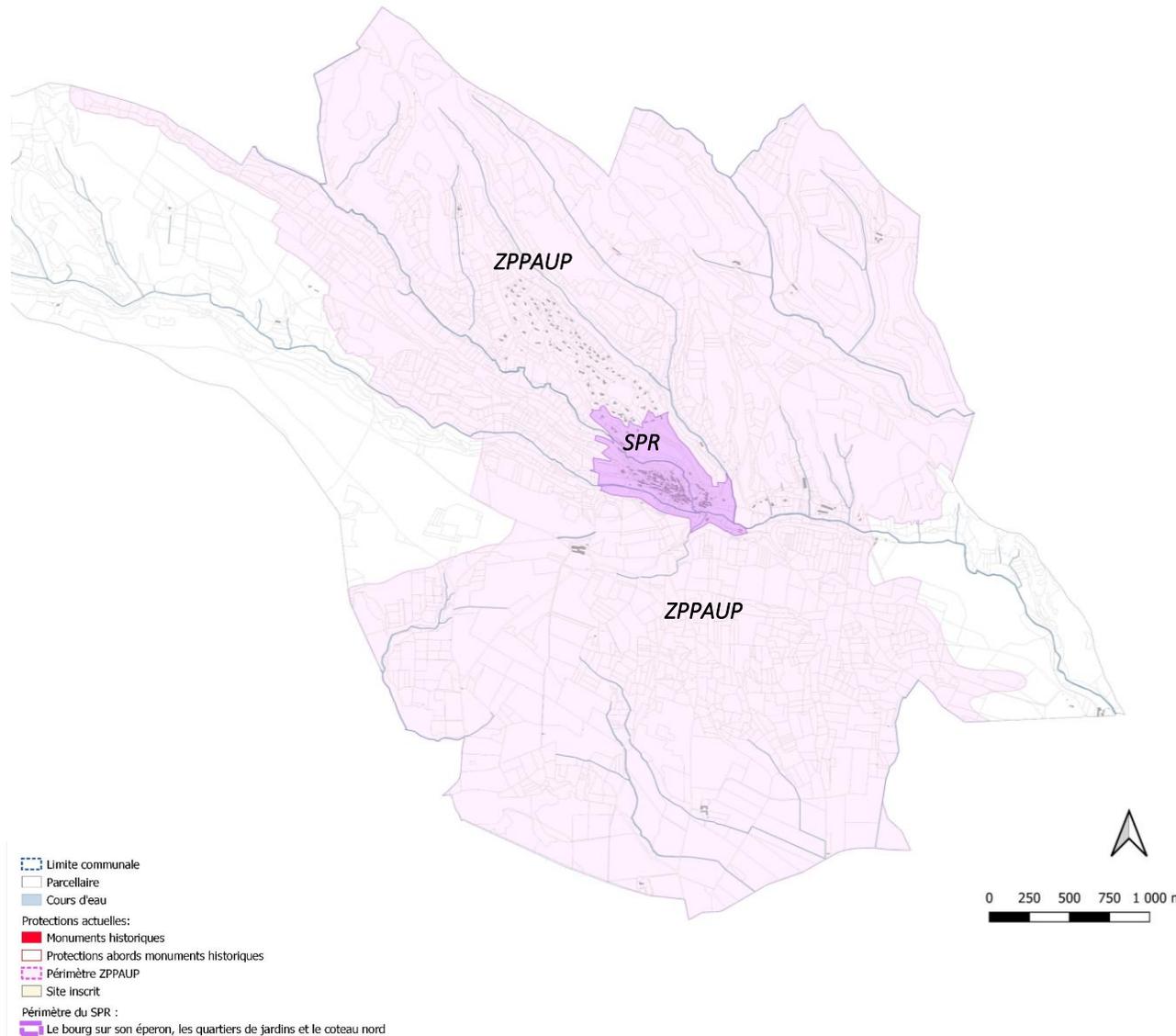
Pour mémoire, le périmètre délimité des abords des monuments historiques proposé reprend la délimitation du SPR afin d'harmoniser les périmètres des protections et avoir un même outil de gestion. Cette délimitation peut être comparée avec les protections existantes présentées ci-après.

Les surfaces

SPR : 38,32 hectares



6.4 Les propositions de délimitation à l'échelle de la commune protections actuelles SPR/ZPPAUP



La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée est plus restreinte par rapport au périmètre de la ZPPAUP.

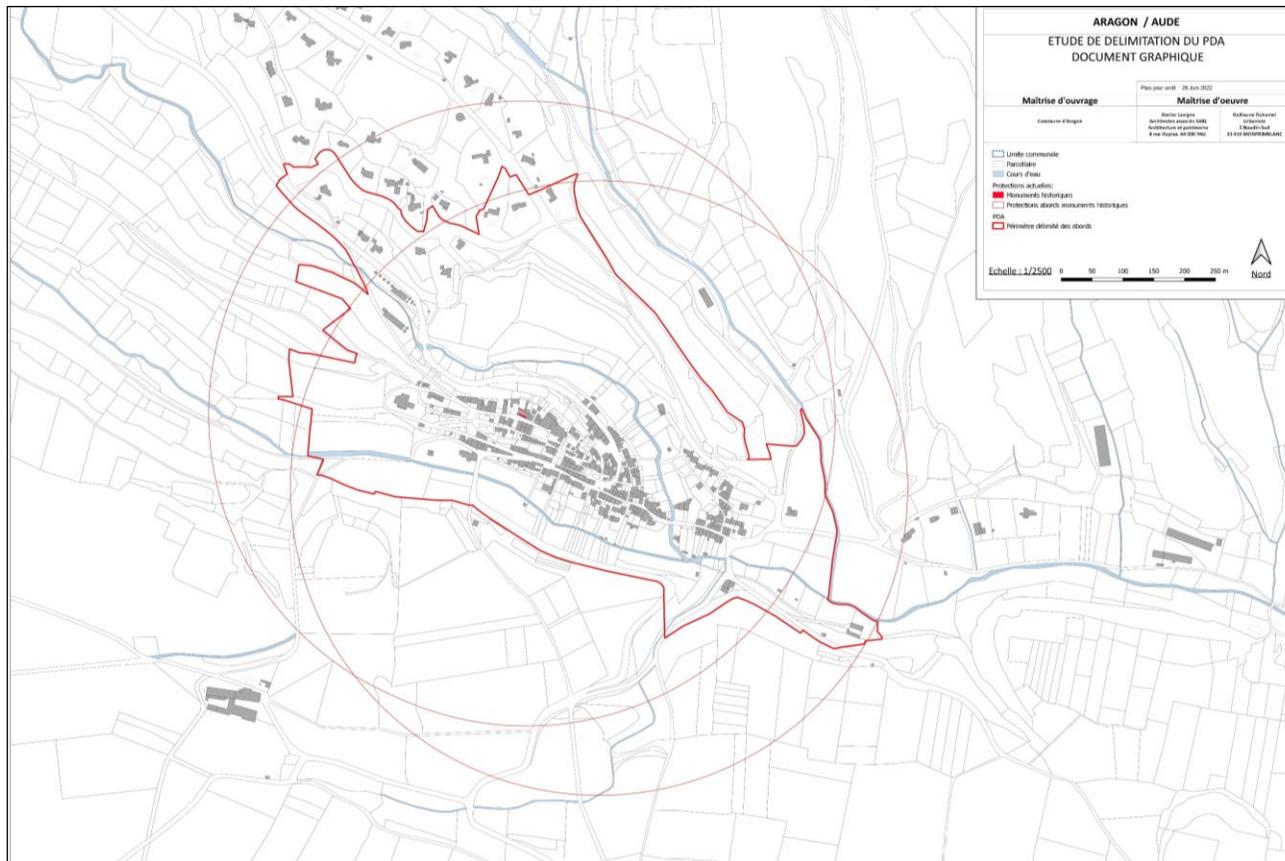
Cette dernière protège l'écrin paysager élargi autour du village et comprend les vallées et jardins ceinturant le village, les plateaux au nord sur lesquels la silhouette du village se détache et le plateau viticole au sud.

Les surfaces

SPR/ZPPAUP : 1593,15 hectares

SPR proposé: 38,32 hectares

6.4 La proposition de délimitation du SPR/ PDA et protections des abords actuelles



La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée comprend tous les monuments historiques d'Aragon. Les deux propositions de périmètres SPR et PDA suivent le même tracé.

Ces délimitations sont plus restreintes que les périmètres des abords engendrés.

L'évolution des périmètres des abords MH ont été étudiés en parallèle via la mise en place d'un périmètre délimité des abords (PDA).

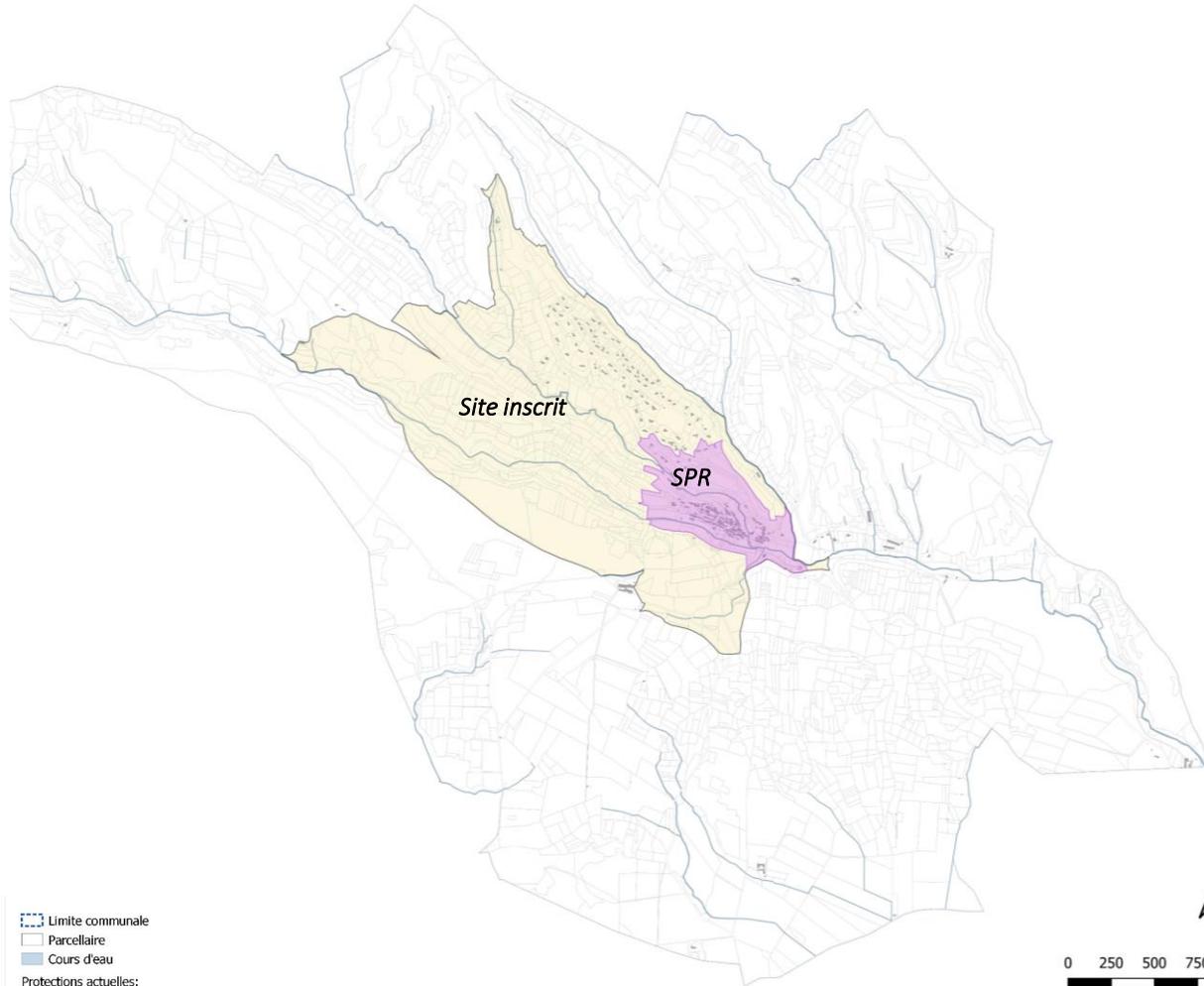
Les surfaces

Abords MH sur la commune : 97,55 hectares
SPR et PDA proposés : 38,32 hectares

6.5 Les propositions de délimitation à l'échelle de la commune protections actuelles SPR/site inscrit

La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) proposée est plus restreinte par rapport au périmètre du site inscrit.

Une réévaluation du site inscrit par la DREAL serait à envisager.



Surface

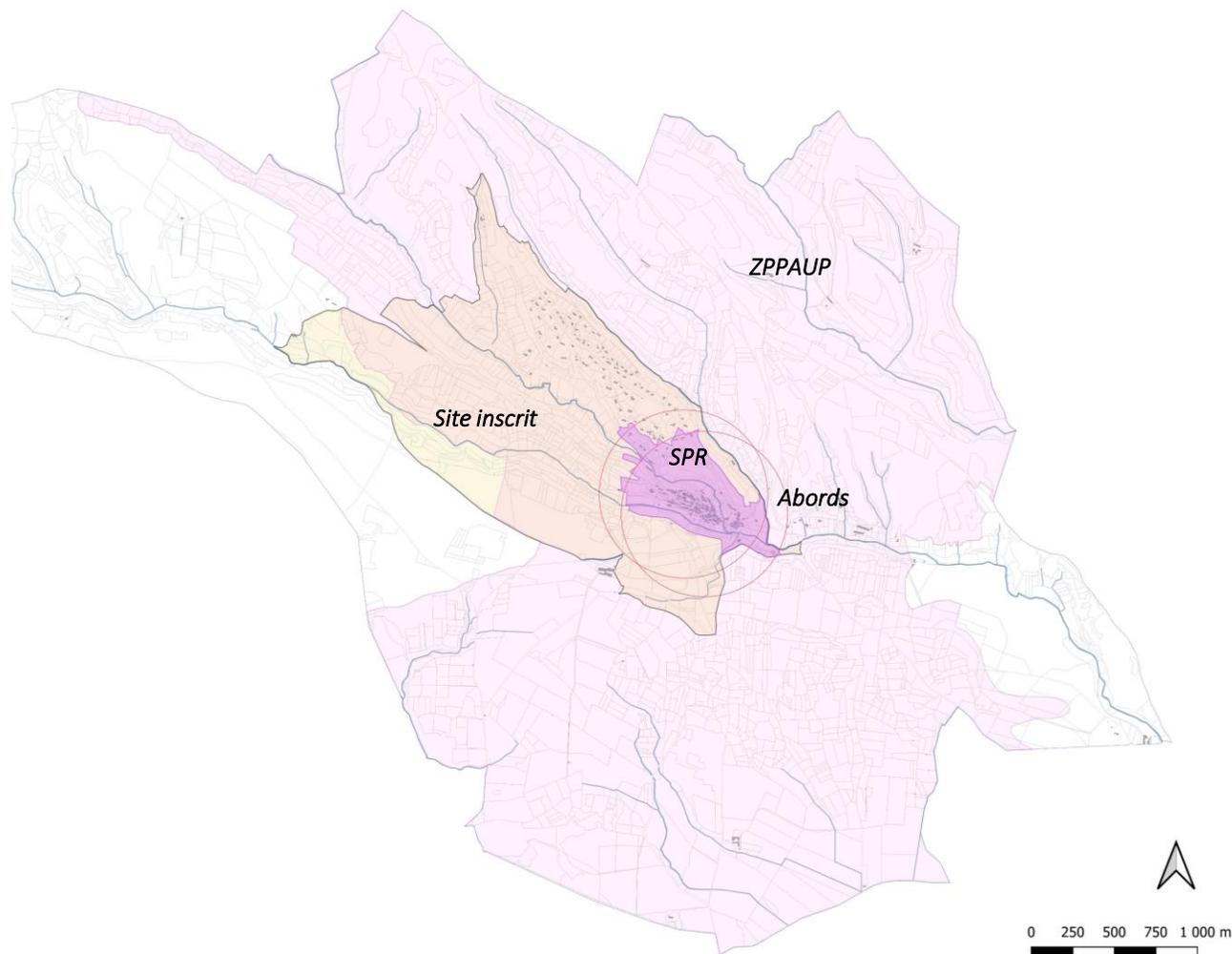
Site inscrit: 316,59 ha

SPR proposé: 38,32 ha

- Limite communale
- Parcellaire
- Cours d'eau
- Protections actuelles:
- Monuments historiques
- Protections abords monuments historiques
- Périmètre ZPPAUP
- Site inscrit
- Périmètre du SPR :
- Le bourg sur son éperon, les quartiers de jardins et le coteau nord

6.6 La proposition de délimitation de SPR, échelle de la commune /protections actuelles synthèse

La proposition de délimitation de SPR : le bourg sur son éperon et les quartiers de jardins



Les surfaces

SPR/ZPPAUP : 1593,15 hectares

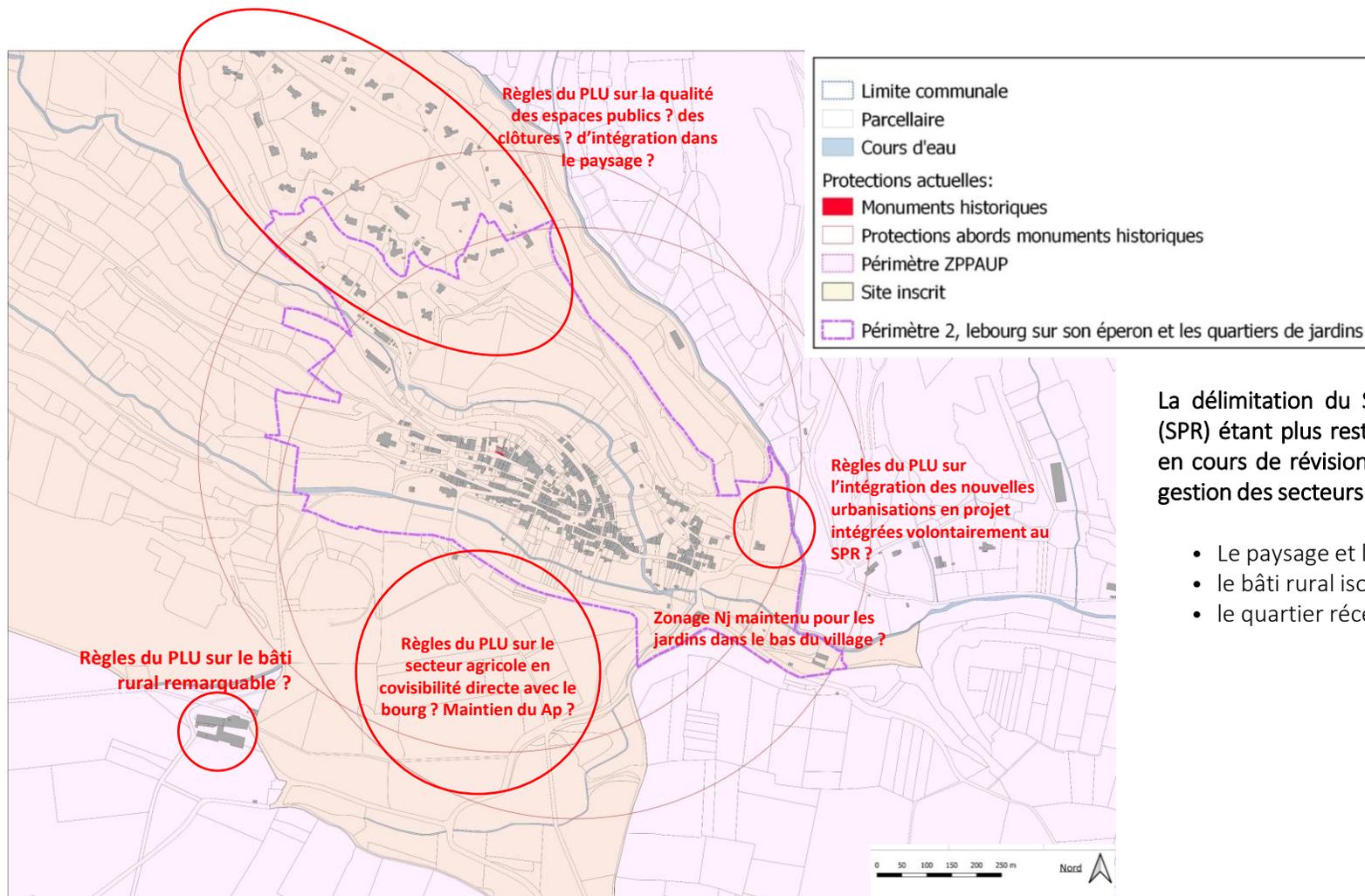
Site inscrit: 316, 59 ha

Abords MH sur la commune : 97,55 hectares

SPR et PDA proposés : 38,32 hectares



6.7 Les propositions de délimitation, échelle rapprochée et question pour le PLU



La délimitation du Site patrimonial remarquable (SPR) étant plus restreinte que la ZPPAUP, le PLU en cours de révision devra prendre en compte la gestion des secteurs sortis de la délimitation SPR :

- Le paysage et l'espace agricole,
- le bâti rural isolé (mas, moulins, murs ...)
- le quartier récent des Capitelles

7. La démarche de concertation



7.1 Concertation-médiation



Une phase de concertation a été menée pour accompagner l'élaboration des périmètres de SPR et de PDA.

Celle-ci a pris plusieurs formes:

- Un registre d'observations a été laissé à disposition à la mairie de la commune d'Aragon,
- Une réunion publique de présentation du projet de SPR et de PDA sera réunie au moment de la mise à l'enquête publique des périmètres.
- Trois panneaux seront réalisés au moment de l'enquête publique afin de présenter la délimitation du SPR et sa justification.